

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente
Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire
M. HABIB EL-HAGE, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
RACISME ET LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 19 novembre 2019, 19 h
OCPM
1550, rue Metcalfe
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019	1
MOTS DES COPRÉSIDENTES	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mme Dorothy Alexandre, Mme Zina Laadj et Mme Aurélie Lebrun, Conseil des Montréalaises.....	4
Mme Samira Laouni, C.O.R. Organisme des communications, ouverture et rapprochement interculturel.....	26
M. Mouloud Idir et M. Neal Santamaria, Centre Justice et Foi	38
M. Philippe Tsaronséré Meilleur et Mme Kijâtai-Alexandra Veillette-Cheezo, Montréal Autochtone.....	57
M. James Oscar	80
M. Hadj Zitouni et Mme Paola Gomez, Mouvement Action Justice	101
MOT DE LA FIN	113

AJOURNEMENT

MOTS DES COPRÉSIDENTES

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

5

Est-ce qu'on y va?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

10

Avec plaisir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

15

Nous sommes prêts. On fait d'abord un petit bonjour protocolaire.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Vous pouvez vous asseoir quand même.

20

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Mais on voit que le Conseil des Montréalaises est prêt à monter au front.

25

Alors, bonsoir, mesdames, messieurs. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal.

30

La séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission. The meeting will be conducted in French, but if you wish to address the commission in English, you're welcome to do so.

Je m'appelle Ariane Émond. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique. La présidente, madame Dominique Ollivier, a confié la coprésidence de cette commission à ma collègue, Maryse Alcindor, et à moi-même. Nous sommes secondées par trois commissaires : madame Judy Gold, monsieur Jean-François Thuot et monsieur Habib El-Hage.

35

Nous sommes appuyés dans nos travaux par des analystes. Il y en a deux, ici, monsieur Joseph Tchinda Kenfo et notre analyste-secrétaire, Youla Pompilus-Touré. On remercie, évidemment, tous ceux et celles qui contribuent au bon déroulement de cette soirée : les gens de la logistique, de l'accueil, de la sténographie et de la sonorisation.

40

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, c'est à mon tour de vous souhaiter la bienvenue, moi aussi. Je souhaite également la bienvenue à ceux qui ne sont pas encore là, les représentants de la Ville de Montréal si jamais ils arrivaient, pour vous dire surtout qu'ils n'ont pas de vocation à intervenir dans le débat, mais que s'il y avait des faits qui sont avancés, sur lesquels ils voudraient rectifier des choses, ils pourront, ils auront le droit de parole à la fin de la session.

45

Nous vous informons que l'ensemble des propos qui seront tenus ce soir seront transcrits par la sténographe que je salue à mon tour. Les transcriptions écrites, l'ensemble des opinions soumises à la commission, soutenues ou non à l'oral, ainsi que toute la documentation relative à cette consultation seront rendus publics dans les semaines qui suivront et demeureront accessibles sur le site internet de l'OCPM et, également, en version papier au bureau de l'OCPM : si c'est ce que vous souhaitez.

50

55

Quelques mots, maintenant, sur la consultation et sur l'Office de consultation publique de Montréal. La consultation est avant tout destinée aux citoyennes et aux citoyens de Montréal. En vertu du droit d'initiative, des Montréalaises et des Montréalais ont demandé la tenue d'une consultation, et c'est en vertu, donc, de ce droit d'initiative que nous nous retrouvons ici aujourd'hui pour une discussion publique, pour permettre, en quelque sorte, l'émergence de

60

propositions concrètes, novatrices et mobilisatrices sur le thème du racisme et de la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal.

65 Nous sommes ici aujourd'hui pour les entendre et nous avons des présentations intéressantes qui s'en viennent.

70 À la suite des séances d'audition, mes collègues et moi, nous analyserons toute l'information qui aura été soumise à l'oral comme à l'écrit afin d'émettre des recommandations au Conseil municipal. Ce rapport sera rendu public également par l'OCPM.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

75 Venons-en maintenant au déroulement de la présente séance. Pour cette étape, les personnes qui se sont inscrites pourront faire part aux commissaires de leur opinion, commentaires, préoccupations. Nous allons vous appeler par ordre prévu à l'horaire : une vingtaine de minutes par personne; dix minutes, maximum, pour présenter votre opinion, dix minutes pour échanger avec les commissaires.

80 À ceux et celles qui ont déposé une opinion écrite, on vous rappelle que nous l'avons lue très attentivement. Nous vous invitons à en présenter les éléments essentiels de façon à laisser un peu de temps pour les échanges. Voilà. Il y aura une petite pause à la mi-course et on devrait terminer nos travaux vers 22 heures.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

85 Nous vous rappelons que, pour qu'une telle discussion puisse avoir lieu, le climat se doit d'être serein et courtois. C'est pourquoi, bien sûr, nous ne tolérerons ni attitudes méprisantes, ni remarques désobligeantes, ni manifestations, ni propos diffamatoires. Nous vous invitons également à ne pas applaudir même si une intervention vous va droit au coeur.

90 Nous vous invitons, si ce n'est pas encore fait, à activer la fonction « silence » de vos téléphones. J'invite maintenant le Conseil des Montréalaises à s'approcher de nous et à nous présenter son opinion. Mesdames, vous êtes bienvenues. On est tout ouïe.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

95

Bonsoir. Oh, c'est fort!

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

100

Oui, ça va.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

105

Pardon. Bonsoir, mesdames, messieurs les commissaires. Merci de nous recevoir. Donc, je me présente : Dorothy Alexandre, présidente du Conseil des Montréalaises. J'ai Zina Laadj, ici, qui est membre du Conseil des Montréalaises et Aurélie Lebrun, qui est chercheuse au sein du Conseil des Montréalaises. Elle est corédactrice, justement, de notre avis que nous avons déposé « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement » qui a d'ailleurs été déposé hier au Conseil municipal.

110

115

Donc, rapidement, on va faire une courte présentation de cinq minutes. Ce sera ma collègue, madame Laadj, qui fera cette présentation. Par la suite, je vais élaborer quelques-unes de nos préoccupations et la raison pour laquelle nous sommes ici et, s'il y a des questions plus pointues par rapport à la recherche, bien sûr, madame Lebrun est présente pour y répondre, le cas échéant. Donc, je passe tout de suite la parole à madame Laadj.

120 **Mme ZINA LAADJ :**

Merci beaucoup. Alors, bonsoir, messieurs les commissaires et messieurs et mesdames les commissaires. Donc, compte tenu de... je vous présente un résumé, donc, de cet avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap dans le logement.

125

De nombreuses femmes, en situation de handicap à Montréal, se loger est une préoccupation constante. Pourtant, vivre dans un logement décent, abordable et accessible est un droit. Or, les logements locatifs disponibles sont peu nombreux. Les logements accessibles sont rares et les coûts des loyers, ainsi que des propriétés, augmentent de façon vertigineuse et constante à Montréal.

130

Les femmes en situation de handicap sont donc très dépendantes des logements sociaux et communautaires abordables et des programmes d'adaptation de domicile gérés par la Ville de Montréal.

135

Pour rédiger cet avis, que vous avez eu entre les mains, nous avons mené des entretiens avec trente personnes et consulté des recherches qui, hélas, sont trop peu nombreuses dans le domaine.

140

L'objectif de cet avis était de documenter les obstacles ou les freins que les femmes en situation de handicap se heurtent lorsqu'elles veulent se trouver un logement ou bien alors bénéficier d'un logement social et communautaire ou bien avoir accès à un programme d'adaptation pour leur logement.

145

L'avis traite aussi des impacts, c'est-à-dire les effets de ces politiques, ces programmes, ces obstacles que ces femmes vivent régulièrement quand elles sont à la recherche d'un logement sur leurs choix de vie, leur santé et leur sécurité.

150 Cette recherche exploratoire met en relief les aspects sociaux du handicap. Qu'est-ce que
veut dire le concept social, le concept de handicap? D'après le modèle social du handicap, le
handicap, pardon, est traité ou il se réfère à toutes les situations de désavantage, de
discrimination et d'oppression subies par les personnes qui vivent avec une ou des déficiences et
qui sont donc ainsi limitées dans leurs activités quotidiennes.

155 Les stéréotypes capacitistes sont alors des barrières sociales. Le capacitisme étant un
système social qui érige en norme des corps valides et capables, tant sur le plan psychologique et
intellectuel que physique, et qui marginalise, invisibilise et exclut les autres, les considère comme
incompétentes, invalides et incapables.

160 Donc, c'est dans ce contexte que, lorsqu'elles veulent se loger, les femmes en situation
de handicap sont victimes de préjugés ou de stéréotypes sexistes et capacitistes.

Elles seraient, par exemple: - de mauvaises payeuses, entièrement dépendantes des
aides du gouvernement.

165 - Elles pourraient abîmer les murs avec leur fauteuil ou mettre le feu par inadvertance.

- Elles se plaindraient sans arrêt.

170 - Elles seraient trop bruyantes ou ne seraient pas capables d'entretenir leur logement.

Voici les exemples de préjugés que subissent ces femmes en situation de handicap.

175 Certaines personnes ont révélé, lors des entretiens, par exemple, que ces femmes en
situation de handicap se font dissuader par leur entourage ou des professionnels de la santé,
d'aller vivre en coopérative d'habitation. Ces femmes sont perçues comme incapables d'assumer
les responsabilités de membre d'une coopérative. Donc, c'est ça : elles sont présentées comme
les femmes handicapées invalides.

180

Certaines se sentent parfois isolées et méprisées par leurs voisines ou leurs voisins dans les coopératives ou les OSBL où il n'y a souvent qu'une seule unité accessible ou abordable.

185

Ainsi, les femmes en situation de handicap doivent composer avec le manque d'unités disponibles, les listes d'attente très longues, les logements petits, le manque de logements accessibles et le manque d'information.

190

Tout cela fait qu'elles sont doublement handicapées puisque l'accessibilité des logements est minimale et je rappelle que, pour certaines, elles n'ont même pas accès à ces logements. Je parle pour les femmes qui ne sont pas citoyennes ni résidentes permanentes : elles n'ont pas accès à ces logements sociaux et communautaires. Exclusion des étudiants, des réfugiés acceptés, par exemple.

195

Donc, ces femmes en situation de handicap portent à elles seules le fardeau de l'accessibilité de leur logement et je répète bien, c'est important, elles portent seules ce fardeau de l'accessibilité.

200

Ces femmes sont souvent des mères de famille. Elles sont alors obligées de vivre dans des logements qui ne leur conviennent pas et qui sont, en plus, trop chers pour leur budget et, là, on fait une grande parenthèse considérant qu'elles sont aussi discriminées sur le marché de l'emploi.

205

En 2010, au Québec, 40 % des femmes vivant avec une incapacité disposaient d'un revenu inférieur à 15 000, annuellement, dollars, comparativement à 29 % des personnes qui ne sont pas en situation de handicap.

Vous voyez la discrimination sur le marché de l'emploi et les faibles revenus de ces femmes.

210 Donc, les logements ne sont pas adaptés pour elles, car elles ne veulent pas quitter leur quartier. Elles ont l'accès à un CLSC, à toutes les ressources pour leur enfant, par exemple. Donc, soit que leur incapacité a évolué et que d'autres adaptations sont nécessaires. Ainsi, ces lacunes dans l'adaptation vont créer des obstacles quant à la réalisation de leurs activités quotidiennes et ont des impacts concrets sur leur santé et leur sécurité, des femmes qui peuvent chuter ou se blesser.

215 Dans plusieurs entretiens, les femmes nous ont raconté que les mauvaises adaptations ont été identifiées, entre autres, pardon, comme une des conséquences d'insalubrité de logement parce que cela entraîne un entretien déficient ou encombrant du logement.

220 Ainsi, tout au long de leur démarche pour obtenir un logement ou pour obtenir de l'aide, les femmes en situation de handicap, je répète, se heurtent au sexisme, au capacitisme rampant dans la société qui vont les déclasser systématiquement.

225 Ces préjugés capacitistes sont également un frein à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des logements, soit la conception universelle des bâtiments, des services et des équipements. Ce qui veut dire une conception qui permet à toutes et à tous, dans la mesure du possible, de les utiliser sans nécessité ni adaptation ni conception et, là, on parle d'accessibilité universelle que l'on ne peut pas ainsi dissocier de la lutte à la discrimination systémique des femmes en situation de handicap dans le logement dont elles sont victimes et qui est mis en lumière dans le rapport qui vous a été soumis, qui a été déposé.

230 Ainsi, pour lutter contre cette discrimination systémique, le Conseil des Montréalaises a formulé 34 recommandations à l'intention de la Ville, dans ses compétences municipales, portant notamment sur la lutte contre les discriminations et le capacitisme, les normes d'accessibilité, le logement social et communautaire et le programme d'adaptation à domicile, entre autres. Je vous remercie beaucoup.

235

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

240 Merci beaucoup. Alors, moi, je vais prendre quelques instants pour vous expliquer un peu la genèse de ce rapport et pourquoi il est important, comment il s'inscrit dans les travaux du Conseil des Montréalaises et quel est, également, l'impact des travaux du Conseil des Montréalaises sur la Ville de Montréal.

245 Alors, vous avez... le Conseil des Montréalaises a été créé en 2004, à la suite des recommandations et, surtout, des revendications des groupes de femmes qui, au Sommet de Montréal deux ans plus tôt, s'était dit : « C'est important qu'il y ait une voix féministe au niveau municipal. »

250 Donc, ces groupes de femmes avaient fait trois revendications. La première était, justement, la constitution du Conseil des Montréalaises.

 Dans un deuxième temps, il y avait également la mise en place d'une politique d'égalité et, finalement, la mise en place également d'un Bureau de la condition féminine.

255 Donc, depuis 15 ans, nous travaillons d'arrache-pied en nous penchant sur différents enjeux qui sont autour de trois axes, c'est-à-dire « Gouverner Montréal ». Donc, on est préoccupés par la position, la place des femmes élues au sein de l'appareil municipal. On a bien sûr « Vivre à Montréal », c'est tout ce qui a trait aux enjeux tels que la sécurité, le logement, le transport, la mobilité. Et, finalement, bien sûr « Travailler pour la Ville de Montréal » qui sont les enjeux qui touchent les personnes qui sont employées au sein de la Ville.

260 Pourquoi je vous raconte tout ça? C'est pour vous expliquer que, nous, au Conseil des Montréalaises, dès la genèse de notre Comité consultatif, nous sommes quinze membres bénévoles et nous sommes les personnes qui nous occupons, si on peut dire ça ainsi, de la grande partie de l'égalité à la Ville de Montréal. Il y a une personne qui y travaille à temps plein, on parle d'une secrétaire-rechercheuse, et une autre personne, qui est comme le tiers d'une personne

parce qu'elle travaille au sein des trois Conseils consultatifs, à savoir le Conseil jeunesse ainsi que le Conseil interculturel.

270

Et le pendant, si je peux utiliser l'expression, au sein de l'appareil municipal, il y a une seule personne qui s'occupe de l'égalité. Donc, pourquoi je vais à cet effet-là? C'est que, lorsqu'on fait des recommandations, nous avons une très belle écoute de la Ville de Montréal.

275

Depuis 15 ans, nous avons l'occasion de rencontrer les élus pour faire des statutaires, pour faire avancer les dossiers. Par contre, notre préoccupation, c'est de savoir si la Ville de Montréal veut justement avoir les ambitions, elle doit avoir certains moyens pour pouvoir mener ces ambitions-là à terme et, entre autres, en ce qui a trait à l'égalité, il faut penser à la vision intersectionnelle et c'est ce qu'on met de l'avant, c'est-à-dire l'analyse différenciée selon les sexes et plus, bien sûr, parce qu'à travers nos travaux, on essaie de se pencher non seulement sur la réalité des femmes, mais de toutes les femmes, que ce soit des femmes en situation de handicap, autochtones, racisées, des femmes qui ont différents statuts socioéconomiques, et cetera.

280

Donc, ça devient une réalité qui est vraiment importante parce qu'on aborde tous les angles morts à travers nos travaux. Donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui, pourquoi est-ce qu'on a pondu ce rapport-là? C'est parce que notre objectif, ce n'est pas de cannibaliser le travail des groupes de femmes qui se fait déjà sur le terrain.

285

Notre objectif, c'est de continuer d'être une courroie de transmission en utilisant notre rôle privilégié au sein de l'appareil municipal pour porter leurs voix plus haut et, comme certaines femmes aiment me dire, c'est qu'on ouvre l'appareil, on ouvre la voie, elles rentrent dans le courant pour pouvoir parler à ces élus.

290

Donc, on veut continuer de le faire, mais, en même temps, on doit se rendre compte que nos ressources à nous sont plutôt limitées et que, pour que la Ville puisse aspirer justement à faire de l'égalité une égalité de fait, il faut avoir plus de moyens.

295

300 Donc, c'est la raison pour laquelle une commission comme celle-ci, qui se penche non seulement sur le racisme, la discrimination systémique de toutes personnes à Montréal, doit également se pencher sur les enjeux des angles morts des personnes, des femmes, entre autres, qui sont dans certains angles morts comme handicap, et cetera.

305 Puis je conclurais en disant que pour nous, ce qui est vraiment important, c'est que si, par exemple, il y avait la mise en place d'un Bureau de la condition féminine ou, du moins, de ressources au sein de la Ville de Montréal qui vont se pencher afin de s'assurer qu'on puisse mettre l'égalité de façon transversale dans les enjeux, tout en mettant le point sur la spécificité de la question de l'égalité, il faut absolument que ces ressources-là aient une expertise. Il ne faut pas que l'égalité soit une question de « je coche une case parce qu'on a eu une approche féministe », il faut qu'il y ait des compétences parce que cette analyse-là doit être faite en amont des
310 règlements, des projets, de toutes politiques qui visent à mettre en œuvre justement une réalité qui va s'adapter à la réalité de toutes femmes à Montréal.

315 Donc, je conclurais là-dessus pour dire que... voici le rôle du Conseil des Montréalaises. C'est la raison pour laquelle, après 15 ans, nous demeurons pertinents et qu'on veut, bien sûr, assurer cette pérennité-là pour le bien de toutes les femmes, de toutes les personnes qui s'identifient comme femmes à Montréal.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

320 Merci infiniment. Je dois d'abord vous dire que vos derniers points répondent à certaines des questions que j'allais vous poser.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

325 Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

330 Mais, on y reviendra quand même. Je suis sûre que mes collègues ont d'autres aspects
qui touchent le contenu. Je dois vous dire, aussi, que votre mémoire nous a semblé
particulièrement bien articulé, dans la dynamique du systémique. Parce que c'est une approche
qui se veut à la fois transversale et aussi globale et qu'elle montre bien l'interaction entre les
préjugés et les pratiques institutionnelles, des normes, quand vous avez parlé de normes qui
335 répondent... c'est-à-dire des normes édictées sur des choses du passé, mais qui demeurent, qui
régissent encore les choses.

Moi, la question que j'allais vous poser, c'est au niveau de la gouvernance et vous l'avez
évoquée. Vous êtes le dernier Comité aviseur de la Ville de Montréal à se présenter devant nous
340 et vous venez de nous dire que vous avez une belle écoute de la Ville de Montréal. C'est une
position privilégiée. Est-ce qu'il y a non seulement une belle écoute, mais au niveau de l'action,
vous déplorez le manque de ressources, mais je crois comprendre que vous êtes... votre
commission est de contribuer au suivi de la politique d'égalité?

345 **Mme DOROTHY ALEXANDRE :**

Exactement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

350 Et comment est-ce que cela s'articule avec les forces que sont l'administratif et le politique
parce qu'il y a quand même des tensions au niveau de la gouvernance? Comment est-ce que
vous les aplatissez? Est-ce qu'il n'y en a pas? Si vous pouvez nous le dire, ce serait bon pour
nous parce qu'il faut penser aussi au mécanisme de mise en œuvre.

355

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

360 Excellent. Donc, brièvement, je vous dirais que, quand on regarde la gouvernance du
Conseil des Montréalaises, nous relevons autant de l'administratif que du politique. L'administratif,
c'est notre personne à la permanence, qui est notre employée, elle, elle est une employée de la
Ville parce que lorsque les groupes féministes avaient demandé la mise en place du Conseil des
365 Montréalaises, elle voulait avoir une personne qui soit en soutien aux travaux du Conseil des
Montréalaises. Donc, elle relève du bureau de la présidence.

 Au niveau politique, je vous dirais que nous, la secrétaire-recherchiste et moi-même, nous
rencontrons les élus à tous les mois dans le cadre d'une statutaire et c'est à ce moment-là qu'on a
une première partie de la rencontre où est-ce qu'on s'assoit avec l'administratif, donc les gens qui
370 sont au service de la diversité et de l'inclusion sociale et une personne qui est au dossier de
l'égalité et la deuxième partie, nous avons les élus qui s'assoient avec nous sur nos dossiers
spécifiques au Conseil des Montréalaises.

 Quand vous parlez de tension, c'est certain qu'on n'est pas nécessairement au courant de
375 toutes les tensions, bien sûr, mais je vous dirais qu'à notre niveau, notre réalité est qu'on travaille
étroitement avec les élus qui essaient de faire avancer les dossiers dans la mesure de leurs
capacités. Ensuite, bien sûr, il faut qu'il y ait une vision politique qui soit menée vers l'administratif
qu'on ne contrôle pas nécessairement.

380 Donc, je vous dirais que de notre côté, c'est vraiment cela. C'est certain qu'on remarque
par contre un encadrement resserré administratif au niveau de nos employés parce que,
puisque on manque de ressources et qu'il y a beaucoup plus d'encadrement au niveau
administratif, donc, maintenant on se ramasse avec des secrétaires-recherchistes qui passent
beaucoup de temps, au point de vue dynamique, de gouvernance, pardon, et peut-être un peu
385 moins de temps... je vais peut-être rephraser. C'est qu'elles rencontrent un certain défi, justement,
de pouvoir se mettre à 100 % sur des travaux qui vont mener justement à se pencher sur les
enjeux qui sont importants pour les Montréalaises, mais il y a quand même un resserrement du

côté administratif. Donc, je dirais qu'il y a peut-être cette tension-là qui peut exister au niveau de l'interne.

390

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Je vais laisser la place à mes collègues. Madame Émond, d'abord.

395

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bon, je vais enfoncer un peu plus profondément le clou de madame Alcindor.

400

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

405

Dans vos fonctions, vous devez faire le bilan du bilan...

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Tout à fait.

410

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

... de la politique, hein?

415

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

420 Nous, nous aurons dans doute des recommandations qui iront en termes de suivi, de quelque chose et on se demandait si vous aviez des conseils à nous donner pour s'assurer que les suivis se fassent au meilleur de votre connaissance ou de votre direction.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

425 Donc, les suivis de la Ville de Montréal à l'égard des conseils? Du travail que...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

430 Oui, puis par rapport à la politique.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

435 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

440 Comment vous êtes capable de le faire et que vous voyez avancer... et quand ça retombe dans les arrondissements avec leurs plans d'action, comment vous êtes capable de *manager ça*?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

445 Parfait. Excellente question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

450 Excusez les anglicismes.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

455 Oui, c'est correct. Donc, je vais commencer, peut-être, si vous voulez renchérir. Donc, dans un premier temps, nous, on est en train de travailler présentement sur le bilan de la dernière politique d'égalité, donc 2015-2018, parce que c'est au cœur même de notre mission.

460 Donc, dans ce bilan-là, parmi les éléments qui ressortent déjà, même si on est en train d'en faire l'étude, c'est qu'on se rend compte du manque de données ventilées. Donc, le manque de données ventilées nous fait croire, nous laisse penser que... comment la Ville peut-elle être en mesure d'aborder la discrimination si elle ne sait pas qui est discriminé, comment? Donc, ça, c'est certain que c'est un enjeu principal, puis c'est cette recension-là de données qui est importante.

465 On se rend compte également qu'il y a une question de manque d'imputabilité. Donc, quand on parle d'imputabilité, c'est comment est-ce que la Ville peut davantage mettre en place des mesures et des objectifs... des objectifs plutôt qui soient mesurables et qui puissent permettre de voir d'où l'on vient et où est-ce qu'on s'en va? Donc, ça, je vous dirais que c'est un autre élément de suivi qui serait important par rapport à la question du bilan.

470 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Comment on vous écoute?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

475 Pardon?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

480 Comment est-ce qu'on vous écoute quand vous arrivez avec ça?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

485 Bien, pour l'instant, je vous dirais que c'est un élément qu'on avait abordé déjà dans notre premier bilan. On voit qu'il y a quand même certains éléments qui ont été répondus, mais ce n'est pas encore assez satisfaisant. Il manque encore plus de précision, je vous dirais, dans cette façon de rédiger un plan intégré parce que, là, on s'en va vers un plan intégré, pour tenir encore la notion différenciée de la population qui est desservie par la Ville de Montréal.

490 Donc, pour nous, c'est vraiment ça, un des enjeux principaux, c'est comment est-ce qu'on peut s'assurer que les politiques tiennent en compte de la réalité de toutes ces personnes-là et ça revient à ce que je disais au début. Il faut qu'il y ait des personnes avec des compétences en analyse différenciée au sein de la Ville de Montréal pour que ça puisse aller chercher vraiment le bobo, si je peux dire ça ainsi, de chaque population parce qu'on le sait, d'un arrondissement à un autre, il y a des enjeux différents, que ce soit au niveau de la mobilité, au niveau également du statut socioéconomique des populations, que ce soit des quartiers où est-ce qu'il y a plus de femmes dites monoparentales, je n'aime pas ce terme, je vais dire des mères célibataires versus des endroits où est-ce qu'il y a des îlots de chaleur, toute la question environnementale. Donc même la question environnementale va avoir des effets néfastes plus sur une population X en raison justement du quartier.

495

500

505 Donc, je vous dirais que par rapport au bilan précédent, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses qui avaient déjà été mentionnées qui pourraient être appliquées encore une fois aujourd'hui. Maintenant, on se dit : « Dans notre prochain bilan, comment pouvons-nous articuler des recommandations qui peuvent être peut-être plus... pas nécessairement plus précises, mais plus... comment dirais-je? Des recommandations qui pourraient permettre à la Ville

de les appliquer peut-être plus facilement ou, du moins, de les illustrer? » Notre objectif, ce sera vraiment d'illustrer encore plus nos recommandations. Je ne sais pas si ça répond à...

510 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui, c'est dans l'ordre de nos préoccupations. Je vous remercie.

515 **Mme DOROTHY ALEXANDRE :**

O.K. Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

520 Il y a monsieur Thuot et, ensuite, monsieur El-Hage. Madame Gold, aussi.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, bonsoir.

525

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

La totale.

530 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

J'ai une question qui touche évidemment le contenu de votre avis, mais dans une perspective plus large concernant l'ADS+. Quel est l'état de la situation quant à l'application de l'ADS+ par la Ville?

535

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

540 L'ADS+, tout à fait. Donc, présentement, au sein de la Ville de Montréal, bon, on vous
disait, initialement, bien vous le savez, il y a à peu près 25, 28 000 employés. Il y a à peu près
200, 300 personnes qui ont reçu la formation.

545 Donc, c'est certain qu'à cette étape-ci, on se rend compte que l'ADS+ est plus un mode
de sensibilisation au sein de l'appareil municipal parce qu'on n'a pas encore développé des
mécanismes et des processus qui puissent permettre une implantation systématique. Donc, ça,
c'est dans un premier temps.

550 Il y a également deux projets-pilotes qui sont mis en place présentement, que ce soit dans
Côte-des-Neiges, également dans Ville-Marie. Donc, encore une fois, je vous dirais qu'au niveau
de l'ADS+, c'est ça, c'est le manque de ressources et, surtout, le manque d'expertise et les
personnes qui font partie des groupes féministes détiennent cette expertise-là.

555 Donc, un des éléments qui revient souvent dans nos rapports ainsi que dans ce dernier
avis, c'est que lorsque la Ville de Montréal veut mettre en place des processus en lien, par
exemple, avec l'ADS+, c'est important de consulter les personnes concernées, donc, par
exemple, ces groupes féministes, mais, également, de les rémunérer parce qu'on le sait, dans
nos sociétés, tout ce qui est communautaire, et cetera., est porté beaucoup par les femmes ou
par des personnes en situation de précarité et on ne reconnaît pas à sa juste valeur l'expertise
560 que ces gens-là ont versus si on parle de villes intelligentes, je ne veux rien enlever à la ville
intelligente ou à tout ce qui a trait à la technologie, on reconnaît souvent plus facilement cette
expertise-là.

565 Donc, nous, c'est ce qu'on dit, que ce soit l'itinérance, que ce soit la question de l'ADS+,
et cetera, c'est important d'aller chercher les ressources à l'externe s'il le faut pour les rémunérer
à la juste valeur, mais, également, à l'interne, de développer ces compétences-là. Donc, on ne
doit plus être au mode sensibilisation. Pour nous, l'ADS+ doit être une réelle vision systémique et

pas juste un outil, mais une vision qui permette de décroisonner, de décoloniser vraiment le système actuel.

570 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci. Monsieur Thuot et, ensuite, ce sera monsieur El-Hage.

575 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Bonsoir.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

580 Bonsoir.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

585 Vous évoquez, dans votre document, les nouveaux pouvoirs de la Ville de Montréal comme métropole, notamment en termes de logements d'habitation et vous évoquez, par exemple, notamment, les nouveaux pouvoirs pour intervenir en matière de salubrité sur l'approbation de projets de logements, et cetera. Ce sont des pouvoirs neufs. On parle de 2017 à peu près. Quel conseil pourriez-vous donner à la Ville pour qu'elle utilise de façon optimale ces nouveaux pouvoirs-là? Est-ce qu'il y a des priorités à faire? Est-ce qu'il y a des gestes concrets à
590 moyen terme, à court terme, qui devraient être faits pour améliorer la situation du logement pour les personnes discriminées que vous avez évoquée, mais aussi pour toutes sortes de...

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

595 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

De personnes discriminées?

600

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Tout à fait. Je vais commencer, peut-être, si madame Lebrun veut embarquer aussi sur cette réponse-là. Je vous dirais que, dans un premier temps, par rapport aux nouveaux pouvoirs, il y a certains éléments qui sont de compétence provinciale.

605

Donc, c'est certain que l'on croit en le leadership de Montréal de faire des représentations politiques auprès du gouvernement provincial, par exemple, lorsqu'on parle de l'accessibilité universelle. Donc, nous, on croit fortement que l'accessibilité universelle, il devrait y avoir une loi, puis cette loi-là, elle serait de compétence provinciale, puis au niveau montréalais, bien, on demande à la Ville de Montréal, par exemple, d'augmenter ses normes pour qu'elle surpasse celles du Code de construction du Québec. Donc, ça, ça pourrait être un exemple.

610

Je réfléchis au niveau de la ville-métropole, c'est... je ne sais pas. Qu'est-ce qu'on pourrait rajouter? Peut-être... oui, vas-y.

615

Mme AURÉLIE LEBRUN :

Moi, je pense que la Ville est déjà bien en contrôle de son pouvoir sur le logement. Concrètement, c'est quoi? C'est plus d'argent. Ils ont l'AccèsLogis Montréal, donc... à mettre en œuvre. Ça, c'est une chose et ils ont aussi moins besoin de demander à la Société d'habitation du Québec. Ils ont plus d'autonomie, finalement.

620

Je pense qu'il y a aussi du travail à faire, malheureusement, encore au niveau du fédéral pour récupérer de l'argent, aussi, sur la stratégie de logement fédérale. Ce qui nous intéressait, c'est le pouvoir que la Ville, aussi, a au niveau de la salubrité des logements parce que ça, c'est

625

630 une belle porte d'entrée pour travailler sur l'insalubrité due au manque d'adaptation des logements. Je pense que là, il y a vraiment, ici, il y a une volonté de former les inspecteurs, il y a une possibilité réelle d'aller voir un peu ce que c'est que le manque d'adaptabilité des logements quand, finalement, il n'y en a pas.

635 Donc, ça, je pense que ça... mais au niveau du logement, ça veut dire quoi? Ça veut dire de l'argent, mais ça veut dire un programme. Ils pourraient très bien développer de nouvelles cibles en matière d'accessibilité. Ils pourraient très bien, et puis on le recommande, de développer une cible au niveau, pas tant de la nature du logement, mais des personnes qui vivent dedans.

640 Ils pourraient faire des programmes spécifiques, faire une distinction... parce que là, on n'en a pas parlé, mais les personnes en situation de handicap sont aussi discriminées en fonction de l'âge parce que le handicap est beaucoup lié au vieillissement de la population, ce qui fait qu'il y a toute une partie des personnes en situation de handicap qui sont jeunes, qui sont en fait encore plus exclus des programmes parce que les programmes visent l'adaptabilité, mais aussi l'âge.

645 En tout cas, c'est très complexe, ce milieu-là, mais ils pourraient créer, et je pense qu'il y a une volonté un peu là-dessus, mais oui, il faudrait... et puis bien peut-être que ce serait aussi de bannir, en fait, ces exclusions des étudiants sans enfant, des personnes non résidentes et des personnes sans statut, ça, c'est majeur.

650 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Qui n'ont pas accès aux logements communautaires.

Mme AURÉLIE LEBRUN :

655 Ça, c'est grave, là, puis je pense que ça, ça mériterait une recherche en soit, de ne pas avoir accès à la base, au logement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur...

660

Mme AURÉLIE LEBRUN :

Ça, ils pourraient aussi le faire.

665

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage aura le privilège de la dernière question.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

670

Ah. Merci. Merci, mesdames. Rapidement. Le Conseil des Montréalaises, qui est extrêmement important dans l'appareil municipal et dans la société montréalaise, qui, année après année, produit des recherches, des avis de recommandations, je serais curieux de savoir : est-ce que vous avez évalué le nombre ou le pourcentage de recommandations qui ont été retenues par la Ville? Combien la Ville retient de vos recommandations?

675

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Ça, c'est la question-piège... Non, je vous dirais... merci pour votre question qui est très pertinente. Je vous dirais que le défi, compte tenu que nous sommes des personnes bénévoles, on n'a pas la possibilité de comptabiliser le nombre de recommandations.

680

Par contre, il faut comprendre que notre travail en est un aussi... on a des legs, que ce soit la place des Montréalaises, la place des Montréalaises qui prendra place autour du l'édicule du métro Champ-de-Mars, c'est un legs du Conseil des Montréalaises parce qu'on avait fait la demande.

685

690 Que ce soit également la Ville de Montréal qui s'est positionnée officiellement comme étant une... contre toutes les formes de violences sexuelles, ça fait partie entre autres d'un héritage, donc, de notre journée avec les groupes de femmes en avril 2018. On a fait la demande auprès des élus, et cetera., ç'a été mis en place, que ce soit également la Ville de Montréal qui fasse partie d'ONU Femmes.

695 Donc, de dire quelles sont exactement les recommandations qui ont été mises en place de façon spécifique parce qu'on en fait beaucoup, à chaque... c'est plus difficile parce qu'on n'a pas nécessairement la possibilité de savoir comment chaque recommandation s'inscrit de façon transversale à travers les différents services. Ça, c'est un défi.

700 Donc, c'est la raison pour laquelle je disais au début : « Si on a un Bureau de la condition féminine, par exemple, ou une instance ou une équipe, une expertise à l'interne qui puisse faire ces suivis-là, ce serait beaucoup plus facile » parce qu'il ne faut pas oublier : nous sommes des bénévoles. Nous avons aucun pouvoir coercitif. Nous sommes vraiment là à titre de conseillères.

705 Donc, voilà, je vous dirais. Donc, je vous dirais que dans les centaines de recommandations qu'on a faites, beaucoup se sont retrouvées à être des... plusieurs deviennent des... font partie de notre héritage, pardon, donc, font partie de ce qu'on peut dire qu'il y a de l'avancement au niveau de l'égalité, que ce soit l'ADS+ également, donc il y a une formation. Et, maintenant, l'ADS+ n'est plus juste un concept vague, c'est-à-dire qu'il y a une réelle sensibilisation des élus.

710 Maintenant, pour que ça se rende au sein de tous les employés, c'est sûr qu'il y a un autre défi à surmonter. Donc, c'est la raison pour laquelle, je vais conclure là-dessus, que pour nous, le défi, c'est vraiment cela, puis vous l'avez nommé : le nerf de la guerre, c'est ça, c'est comment faire les suivis de recommandations si on n'a pas les ressources à l'interne pour les faire?

715 Puis je pourrais vous donner peut-être juste un exemple très concret. Cité Elles Montréal, qui est la simulation du conseil municipal, a lieu à toutes les années. Donc, la personne qui est à

l'égalité à la Ville de Montréal est responsable de faire ce projet-là qui est magnifique. On parle d'une soixantaine de femmes qui, année après année, se trouvent au conseil de ville et qui incarnent la mairesse, les conseillères, et cetera.

720

Mais cette personne-là n'est pas nécessairement apte à faire, dans son emploi, la réalisation de ce seul projet qui est juste une minime partie de l'égalité au sein de la Ville de Montréal. Donc, il faudrait des dizaines de personnes, peut-être, comme elle, pour être en mesure de voir de façon systémique comment l'égalité peut s'inscrire à travers les processus, les règlements, les projets, et ce, au sein des 19 arrondissements.

725

Donc, vous me demandez peut-être les conseils, bien, peut-être, je vous dirais également c'est comment est-ce qu'on peut s'assurer également que nos arrondissements soient également conscients à la question de l'égalité parce qu'avec la défusion, tout se fait beaucoup au centre et la sensibilisation maintenant doit descendre au sein des arrondissements.

730

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, mesdames.

735

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Merci beaucoup à vous.

740

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci. Nous allons maintenant entendre madame Samira Laouni du C.O.R. donc, un organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturels. Bonsoir.

745

Mme SAMIRA LAOUNI :

750 Mesdames et messieurs, bonsoir. Merci de nous recevoir, de recevoir le C.O.R. pour
présenter son avis sur un sujet qui nous tient beaucoup à cœur. Nous sommes un organisme, en
fait... le C.O.R., c'est communication, ouverture et rapprochement interculturel et le mot-clé, c'est
« interculturel » parce que nous regroupons des personnes de toutes origines, de toutes
provenances et de toutes appartenances.

755 La mission, notre mission est d'atteindre un véritable vivre-ensemble entre tous les
Québécois et toutes les Québécoises. Ici, il y a une petite présentation pour les gens, peut-être,
pour qu'ils connaissent un petit peu plus le C.O.R., mais je vais y aller sur ce que j'avais envie, sur
ce que le conseil d'administration avait envie de vous transmettre, ce que nous vivons sur le
terrain.

760 Et donc, oui, le racisme systémique existe bel et bien. Au Québec, à Montréal, j'en suis
témoin dans notre entourage. Je vais donc mettre l'accent sur la minorité d'origine arabe, c'est
très spécifique, qu'elle soit musulmane ou non.

765 En effet, si une personne a un nom à connotation arabe, automatiquement, il est étiqueté
musulman sans même vérifier. Et, donc, les femmes d'origine arabe subissent de la
discrimination systémique de façon intersectionnelle. On vient d'entendre le Conseil des
Montréalaises et puis, imaginez une femme racisée, d'origine arabe, avec un handicap aussi ou
de couleur ou... imaginez toutes les discriminations auxquelles elle fera face, portant ou pas un
770 foulard. Ça, c'est un autre handicap. Je peux vous le dire.

775 Alors que les statistiques démontrent qu'elles sont jeunes, plus de 75 % des immigrantes
sont jeunes, elles ont moins de 35 ans, elles sont instruites, on le sait, toutes les statistiques le
démontrent. Elles sont diplômées à 19 % plus que les femmes nées ici, au Québec, qui le sont à
13 %. Elles sont trop souvent amenées à travailler dans des secteurs d'emploi autres que celui de
leur pays d'origine.

780 Par exemple, je vais vous donner un exemple d'une amie, docteure, météorologue, et qui s'est retrouvée à ouvrir une garderie en milieu familial. Elle n'a pas d'emploi à Montréal, pas au Québec. C'est comme ça. Je ne parlerai pas de moi, c'est pas grave, mais je donnerai les autres exemples.

785 Est-il normal qu'une personne francophone, instruite, avec des compétences reconnues, donc de l'expérience, mais ayant une appartenance différente de celle de la majorité, ne parvienne pas à occuper un emploi dans son domaine?

790 Marie-Thérèse Chicha, juste tout récemment titulaire de la chaire en relation ethnique de l'Université de Montréal, à Radio-Canada, le 10 novembre dernier, soulignait la surqualification des immigrants de minorité visible : 41 %, plus de 41 %, 41,8 %, elle disait. Encore plus marqué pour les femmes : 48,8 %.

795 Elle ajoutait que l'écart salarial entre immigrants et non-immigrants persiste. Quand un non-immigrant perçoit 100 dollars, l'immigrant en perçoit 81. Donc, une grosse différence.

800 Nous sommes fiers d'afficher nos valeurs québécoises. L'équité, l'égalité femmes-hommes, malheureusement ces valeurs ne se vivent pas sur le terrain.

805 Qu'en est-il de la représentation d'une minorité visible chez les fonctionnaires municipaux? Moins de 5 % des hauts fonctionnaires de Montréal appartiennent à une minorité ethnique ou visible selon le récent rapport de la Table de la diversité, d'ailleurs, que la Ville de Montréal a mis en place, l'inclusion et la lutte contre la discrimination. C'était un reportage qui a été fait par TVA le 16 mai dernier.

810 C'est aussi valable au sein de la police de Montréal. Il y a à peine 11 % de policiers de la diversité : 7 % minorité visible et 4 % minorité ethnique. Ne perdons pas de vue qu'environ un Montréalais sur trois appartient à cette diversité. Qu'est-ce qui pourrait expliquer ces faits? C'est

cela que les chercheurs doivent essayer de décortiquer pour comprendre les causes de cette très faible représentation.

810 Selon nous, travaillant sur le terrain, il y aurait deux problèmes probables. C'est des hypothèses. De la part de la diversité, un manque de confiance dans les institutions, causé peut-être par un manque de connaissance citoyenne, ou un manque d'accueil.

815 Deuxièmement, de la part du recruteur ou de l'employeur : la persistance des stéréotypes et préjugés au sujet de certaines communautés et je vous réfère au rapport « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées ».

820 Ou encore l'influence du débat politique, que ce soit la Commission Bouchard-Taylor, que ce soit la charte des valeurs, que, moi, j'appelle « la charte des malheurs » pour le Québec, la loi 21, qui semble légitimer cette exclusion.

825 Comment se fait-il que des jeunes Québécois, surtout des Québécoises, dont les parents étaient venus d'ailleurs, donc des deuxièmes générations, mais qui, eux, sont nés ici, diplômés ici, soient toujours considérés des étrangers? Pourquoi une loi confirmant la laïcité de l'État du Québec, laïcité que nous appuyons, de toute manière, interdit-elle à des Québécois, particulièrement à des Québécoises musulmanes, ayant leur diplôme en pédagogie, d'enseigner malgré la pénurie de professeurs? Il est évident que cette loi est discriminatoire puisqu'elle ne respecte pas la charte des droits et libertés du Québec, de l'aveu même du gouvernement.

830 En effet, on doit considérer le climat social, le discours politique provincial actuel, la division de plus en plus nette entre Montréal et le reste du Québec. Selon la recherche de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, en septembre 2019, les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe, nous assistons à une montée non seulement des actes haineux, mais même des crimes haineux. C'est la minorité arabo-musulmane qui est la plus ciblée par ces crimes : 35 %. C'est une citation de la CDPDJ.

835

Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence reçoit de la part de citoyens montréalais des signalements de radicalisation dont certains manifestent une extrême ignorance et méfiance envers les musulmans. C'est juste du ressenti.

840 Nous nous demandons ce que les autorités de Montréal pourraient faire pour rassurer les Montréalais au sujet de leurs concitoyens de confession musulmane. Comment Montréal peut-il devenir, ou peut-elle, en tant que ville, devenir une société plus juste?

845 Notre principale recommandation que vous avez vue dans notre rapport est de mettre en place une ligne verte, SOS discrimination, où une personne estimant subir une discrimination de quelque ordre que ce soit téléphonerait pour exposer son problème. Cette déclaration serait enregistrée. Il y aurait une équipe de professionnels : avocats, conseillers en emploi, psychologues, et cetera, et j'en passe.

850 Selon le type de problème, un de ces professionnels, dans un très court laps de temps, rappellerait la personne, soit pour la guider dans les démarches appropriées, soit pour prendre en main les actions à effectuer.

Voici des exemples de situation :

- 855 - une musulmane s'est fait arracher son foulard sur le quai de métro, ça, c'est arrivé et ça arrive encore;
- une personne d'une minorité racisée n'obtient pas d'entrevue d'embauche, l'étude de Paul Eid;
- un employé estime subir du harcèlement lié à son origine ou à sa culture;
- 860 - une personne est fréquemment interpellée par un policier, le dernier rapport de la police elle-même.

865 Pour les jeunes, car c'est sur eux qu'il faut miser aujourd'hui, nous proposons de mettre en place un programme d'échanges et de séjours pour des adolescents dans des familles d'autres régions du Québec. Comme le but serait l'adaptation sociale, on viserait à paier un jeune

de la majorité avec un jeune d'une minorité ethnoculturelle. Par exemple, un jeune Canadien français du Saguenay avec un jeune d'une famille maghrébine de Montréal. Je suis prête à envoyer mes enfants.

870 La Ville de Montréal doit être un leader dans l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi. Elle doit aussi promouvoir ses programmes de sensibilisation, d'abord, auprès de son personnel des ressources humaines, mais aussi auprès des syndicats et de tous les organismes avec lesquels elle fait affaire.

875 En particulier, nous souhaitons le développement d'un indice d'interculturalité. C'est quelque chose à laquelle on réfléchit ça fait longtemps et qui serait mesurable comme le sont les normes de qualité ISO. On a plusieurs normes de qualité ISO. On pourrait mettre une norme de qualité aussi d'interculturalité dans les entreprises.

880 On pourrait aussi envisager une campagne publicitaire typiquement montréalaise. Rappelons-nous l'exposition *Aime comme Montréal* présentée par Diversité artistique Montréal qui présentait des couples d'origines variées. Une telle exposition pourrait être diffusée sur les panneaux publicitaires des quais du métro et sur les autobus. Ça ne coûterait pas cher à la Ville.

885 La Ville de Montréal doit faire sienne la principale recommandation de la CDPDJ et je cite : « Accroître le leadership du gouvernement dans la prévention et la lutte contre les actes haineux et la discrimination. »

890 Et, pour conclure, nous aimerions clamer : « Le Québec aux Québécois », mais un notre manière: Le Québec à tous les Québécois, de toutes origines, cultures, religions, non-religions, genres, orientations sexuelles. En d'autres termes, un Québec inclusif pour toutes et tous. Merci.

895

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

900 Merci beaucoup. Écoutez, peut-être qu'une question qui m'a turlupinée en lisant votre rapport, ç'a été cet indice de développement d'un indice d'interculturalité pour les entreprises. J'ai compris. Alors, ça mesurerait quoi, comment, et quelles valeurs ajoutées ça pourrait avoir et qui offrirait cet indice et qui donnerait les points ou je ne sais trop?

Mme SAMIRA LAOUNI :

905 O.K. Alors, on sait que les normes ISO existent. C'est des normes prescrites comme comment on... l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise, le taux de diversité, la formation compte de nos employés, c'est tous des critères qu'on énumère dans les normes ISO et il y a des normes ISO par rapport à chaque secteur, que ce soit l'aviation, que ce soit l'industrie agricole, et cetera, et cetera.

910 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

 Mais on calcule déjà l'interculturalité là-dedans.

915 **Mme SAMIRA LAOUNI :**

 Mais justement, il n'y a pas vraiment l'interculturalité. Il y a juste la représentation de la diversité. Moi, je vais encore plus loin que la représentation de la diversité. Moi, j'aimerais vraiment que... quels sont... comment est-ce que les patrons font pour faire, au sein même de leur propre entreprise, de la sensibilisation pour faire tomber les préjugés? Quelles sont les formations qui sont données à ce sujet-là? Plus que ça : est-ce que, dans les entreprises ou même dans la ville, est-ce qu'il y a des moyens pour briser les plafonds de... de verre?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

De verre.

930 **Mme SAMIRA LAOUNI :**

935 Alors, on sait que pour les femmes, on le sait toutes, qu'il y a un énorme plafond de verre pour accéder à des postes, alors qu'en est-il pour la diversité quand c'est elle qui doit accéder à ces postes-là et que ça reste des postes confinés pour les majoritaires? Donc, comment est-ce qu'on peut... et c'est ça qui serait calculable et mesurable. C'est quels sont les moyens que l'organisation ou l'organisme ou l'entreprise mettent en place pour dépasser, pour briser ces obstacles-là et les dépasser, les surmonter et mettre des solutions en place?

940 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

C'est un indice québécois ou montréalais?

Mme SAMIRA LAOUNI :

945 Moi, je dis toujours que Montréal est donneuse d'exemples. C'est une ville qui a donné beaucoup d'exemples à plusieurs égards. Donc, continuons dans ce leadership-là et prenons de l'avant ce travail-là, mettons-le en place et je suis certaine que Québec, monsieur Labeaume, serait très jaloux. Il ferait la même chose et ainsi de suite. Je pense.

950 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Est-ce que mes collègues... oui, madame Alcindor?

955

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Je voudrais vous poser une question précise. La ligne verte, est-ce que c'est une mesure temporaire ou permanente?

960

Mme SAMIRA LAOUNI :

Permanente.

965

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Permanente.

970

Mme SAMIRA LAOUNI :

Permanente.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et c'est ce que j'avais compris, mais n'avez-vous pas peur que ce soit, que s'installe un parallélisme par rapport au mécanisme d'intervention qui existe, dont je comprends qu'ils sont déficients et qui ne rejoignent pas... mais est-ce que ce n'est pas, installé de façon permanente, ce n'est pas reconnaître une réalité et lui donner une autre alternative? C'est-à-dire qu'il soit une ligne de victimisation, perçue comme une victimisation parallèle à la société majoritaire?

975

980

Mme SAMIRA LAOUNI :

Je comprends. Je comprends, mais, moi, je suis partisane de « si on ne connaît pas le bobo, on n'y trouve pas de remède. » Moi, je suis partisane de cette pensée-là. Donc, je préfère connaître le nombre de personnes qui sont discriminées. Comment elles sont discriminées? C'est

985

990 quoi les actes dont elles souffrent? Répertorier tout ça, leur donner l'aide nécessaire : si elles ont besoin d'un psychologue, on leur donnera un psychologue. Si elles ont besoin de la CDPDJ pour les défendre, on va les orienter parce que veut, veut pas, vous savez, dans notre petit organisme, on est cinq bénévoles. Nous, dans notre organisme... et je vous assure, je peux vous montrer les *Messengers* que je reçois par Facebook parce les gens n'ont pas mon téléphone direct. Je reçois des messages pour me demander : « Qu'est-ce que je dois faire? J'ai reçu ou j'ai eu telles choses, comment est-ce que je peux agir? »

995 Nous n'avons pas les moyens, je conseille... je veux dire, à la hauteur de mes capacités, mais nous n'avons pas les moyens de prendre tout ce qui se passe à travers Montréal et il s'en passe, des choses! Il s'en passe des choses. Et quand je dis « discrimination » et comme je vous l'ai dit, discrimination et racisme, c'est *at large*, ce n'est pas... oui, moi, j'ai parlé surtout des femmes arabes, de la communauté arabe, mais ça ne veut pas dire que les autres ne sont pas discriminés, que les autres ne subissent pas du racisme.

1000 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1005 Je comprends, mais c'est dans ce sens-là que je vous ai demandé : est-ce que c'est une mesure temporaire afin de s'assurer que la société assume ses responsabilités ou permanente pour la déresponsabiliser? Mais je comprends votre point de vue et je veux laisser, peut-être, mes autres collègues vous poser des questions.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1010 Monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1015 Oui, bonsoir.

Mme SAMIRA LAOUNI :

Bonsoir.

1020 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

1025 Vous évoquez dans votre mémoire l'importance de formation à l'interculturalisme pour les fonctionnaires de la Ville. On a eu plusieurs témoignages, lors de ces auditions, de groupes et de personnes qui disaient qu'il serait plutôt souhaitable d'aller plus loin encore, c'est-à-dire d'offrir des formations, pas tant sur l'approche interculturelle, sur le vivre-ensemble, mais carrément sur le racisme, la discrimination, donc, des formations antiracistes, antidiscriminatoires. Quelle est votre opinion là-dessus?

1030 **Mme SAMIRA LAOUNI:**

L'une n'annule pas l'autre. L'indice à l'interculturalité ou le...

1035 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

La formation.

Mme SAMIRA LAOUNI :

1040 Une formation sur l'interculturalisme est un départ parce que ce qu'on voit, c'est vraiment ce... cette perpétuité de préjugés et de stéréotypes qui reviennent, qui reviennent sans cesse. Dès lors que le nom est arabe, on l'associe à Daish, c'est automatique, alors que la personne peut absolument ne pas être musulmane du tout, du tout, du tout, et même musulmane... ça fait 21 ans que je suis au Québec, je n'ai pas encore éclaté, je suis toujours là.

1045 Je veux dire... ce n'est pas tout le monde qui éclate parmi les musulmans. Donc quand on fait tomber les préjugés, les stéréotypes, on a déjà un préalable, déjà, pour reconnaître le problème en tant que tel de discrimination. Tant et aussi longtemps qu'on ne sait pas que chacun d'entre nous a ses propres préjugés et ses propres stéréotypes par rapport à l'autre, on ne peut pas reconnaître qu'il y a de la discrimination et du racisme. Pour moi, c'est clair, mais une action
1050 n'annule pas l'autre. Les deux vont de pair.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Madame Gold?

1055

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, bonsoir.

1060

Mme SAMIRA LAOUNI :

Bonsoir.

1065

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Vous recommandez, entre autres, de faciliter l'accessibilité financière et sociale aux jeunes pour pratiquer un loisir et un sport. Pouvez-vous élaborer sur les obstacles que rencontrent les jeunes pour accéder aux sports et loisirs?

1070

Mme SAMIRA LAOUNI :

Bien, comme j'ai dit, il y a un manque de confiance, des fois, dans les institutions. Il y a ça, d'abord. Et, ensuite, il y a aussi un problème financier pour accéder aux loisirs en général et aux sports. Pourquoi? Parce que, généralement, les parents de première génération, donc, les

1075 parents peinent à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences et de leurs capacités, et
de leurs expériences acquises dans le pays d'origine. Donc, ils peinent, ils et elles peinent à
mettre du pain sur la table. Et puis, mettre du pain sur la table ne nous laisse pas réfléchir aux
sports et aux loisirs. Donc, il faut donner plus d'accès, faciliter l'accès à ces jeunes de deuxième
1080 génération là pour qu'ils soient comme monsieur et madame Tout-le-Monde, québécois et
québécoises.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

1085

Mme SAMIRA LAOUNI :

Avec plaisir.

1090

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Ça va? Merci. Merci.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1095

C'était la même question, ça fait que ç'a été posé.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1100

D'accord. Alors, merci, madame Laouni.

Mme SAMIRA LAOUNI :

Merci à vous. Bonne soirée.

1105 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci à vous. J'appelle maintenant le Centre justice et foi représenté par messieurs Mouloud Idir et Neal Santamaria, s'il vous plait, à venir partager avec nous une opinion que nous avons lue, alors...

1110 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

On est prêt à répondre à des questions, si vous voulez.

1115 **M. MOULOUD IDIR :**

Bonsoir.

1120 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Bonsoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1125 Bonsoir.

M. MOULOUD IDIR :

1130 Bonsoir, mesdames. Bonsoir, messieurs. Merci, donc, pour cette occasion. Alors, je m'appelle Mouloud Idir, comme vous l'avez dit. Je suis le coordonnateur du secteur Vivre-ensemble du Centre justice et foi. Je suis accompagné d'un collaborateur du Centre justice et foi, monsieur Neal Santamaria, qui est sociologue de formation, qui aura l'occasion de se présenter pour rajouter d'autres affiliations qu'il a.

1135 Le Centre justice et foi, donc, comme vous le savez, c'est un centre d'analyse sociale qui
pose un regard résolument critique sur les structures sociopolitiques, économiques et culturelles
de notre époque. Il est mieux connu par la revue *Relations* que nous publions, qui existe depuis
1941, qui est d'ailleurs l'une des plus vieilles revues au Québec, peut-être même la plus vieille,
peut-être L'Action nationale serait plus vieille, mais dans les revues québécoises, je pense
1140 *Relations* l'est.

Mais on a aussi un secteur d'activités qui s'appelle *Vivre-ensemble* et qui s'intéresse aux
enjeux du pluralisme, les questions d'immigration, protection des réfugiés et, dès la fondation du
Centre justice et foi, en 1983, les fondateurs avaient tout de suite compris l'importance de traiter
1145 de cette question de l'immigration. Ils avaient en tête un projet de société progressiste pour le
Québec et ils se sont dit que la question migratoire était une question à penser, non pas que les
enjeux que nous soulevons ce soir soient des enjeux qui sont nécessairement relatifs à
l'immigration. Ce n'est pas ça que j'essaie de dire, mais en tout cas, ils sont associés à ça.

1150 Alors, depuis de nombreuses années, le secteur *Vivre-ensemble* du Centre justice et foi a
développé un point de vue spécifique, mais surtout une lutte au racisme liée à son engagement
pour la justice et l'égalité citoyennes. C'est donc ce point de vue que nous partagerons aux
commissaires de cette consultation publique. Nous espérons que les éléments de réflexion que
nous partageons ici, qui se trouvent dans le mémoire, puisque nous allons les synthétiser de
1155 façon très succincte, contribueront dans ce débat de société, mais surtout cette question de
l'heure, il faut dire les choses comme elles sont.

Notre travail fait donc la promotion, je cite : « d'une citoyenneté active, non pas
nécessairement une citoyenneté formelle », concept que j'emprunte à Étienne Balibar, et nous
1160 travaillons en vue d'une construction d'une société accueillante, égalitaire et, là encore, je mets
l'emphase sur un point : pour toutes personnes vivant au Québec. Ce qui veut dire
indépendamment du statut, vous comprenez ce qu'il y a en sous-texte.

1165 Pourquoi nous parlons de cet enjeu comme organisme issu du groupe majoritaire?
L'intérêt que nous portons à cet enjeu, il est d'abord humain, ce n'est pas moi, nécessairement, qui le porte, je parle ici au nom de tous mes collègues, c'est donc une question humaine parce que ça concerne d'abord des vies humaines, cette question du racisme et des discriminations, mais puisque humain, c'est aussi politique par voie de conséquences.

1170 Je dirais que la prégnance de la portée systémique du racisme témoigne en quelque sorte d'enjeux d'inégalité démocratique et d'inégalité citoyenne. On aimerait que notre propos fasse le lien entre la prégnance du racisme et les processus de dé-démocratisation présents dans notre société plus largement.

1175 Et les différents gouvernement québécois, libéraux comme partis québécois, ont contribué par différentes mesures politiques, économiques et législatives à ce que ce racisme systémique et institutionnel se consolide au lieu d'en infléchir les dimensions.

1180 Pour nous, le développement des préjugés, et c'est ça l'angle d'attaque qui est le nôtre, le développement des préjugés et du racisme sous leurs différentes formes, c'est quelque chose qui est inversement proportionnel à la vitalité de notre citoyenneté démocratique et, pour notre équipe, il est très important de ne pas perdre de vue que, contrairement à ce qu'on en pense, la citoyenneté, ce n'est pas quelque chose qui est automatiquement démocratique ou égalitaire.

1185 Il y a des antinomies à la citoyenneté. Il faut être capable de les penser. L'égalité, ce n'est pas quelque chose qui est naturel. Il faut souvent la faire advenir en bousculant les logiques de fonctionnement naturelles de nos sociétés. Cela est d'autant plus important, je pense, que tout racisme a une portée systémique, mais surtout qu'il est inscrit dans les effets et les pratiques pathologiques plus ou moins accentués de nos institutions.

1190 Le racisme, donc, il est inscrit dans des pratiques institutionnelles sans qu'il y ait une intentionnalité et c'est le grand mérite de ce genre de consultation que de nous permettre de le rappeler.

1195 Et j'ajouterais qu'il est, à notre avis, et ça nous le disons avec force, il eût été préférable de voir les autorités exécutives montréalaises confier elles-mêmes le mandat dans cette consultation à l'OCPM au lieu d'attendre une fastidieuse et courageuse pétition citoyenne de plus de 15 000 personnes.

1200 Tout cet enjeu nécessite donc de défendre des droits fondamentaux, comme le rappelle sans cesse un organisme partenaire comme la Ligue des droits et libertés, mais ça demande aussi de penser à la combinaison de ces droits avec des représentations et des pratiques qui prévalent dans la société, ce qui demande que l'on s'attarde aux représentations et aux dynamiques d'exclusion qui s'appliquent quotidiennement à l'expérience des personnes concernées. Donc, il y va du rôle d'une telle consultation d'en situer les causes et les non-dits, les
1205 biais implicites qui fonctionnent.

Nous voulons aussi dire qu'il faut rendre, et c'est peut-être le plaidoyer politique qui est le nôtre, il faut rendre quelque part l'usage de la notion de racisme systémique ordinaire. Il faut la faire exister politiquement. On veut que l'utilisation de la notion de racisme systémique puisse
1210 exister, mais exister, c'est exister politiquement, donc, la sortir de l'extraordinarité de l'usage linguistique.

Il est toujours très difficile de parler de cet enjeu dans toute société et je pense que la mise en contexte peut nous être utile. Si l'on remonte à quelques décennies, il n'y avait pas de
1215 mots pour nommer le viol conjugal, il n'y avait pas de mots pour nommer le harcèlement sexuel, il n'y avait pas de mots pour nommer la violence familiale; pour être plus précis, ce qui nous manquait, ce sont surtout les termes pour désigner les structures de pouvoir qui permettaient ces phénomènes et leur reproduction dans la société.

1220 On y voyait des conflits privés ou des techniques et mesures disciplinaires nécessaires au maintien de l'ordre. Il a donc fallu de nombreuses mobilisations collectives, féministes et que des générations de femmes dénoncent le patriarcat pour que les lois et les mœurs commencent à changer. Je pense que des mobilisations semblables sont nécessaires et on en prend la mesure

1225 pour qu'on apprenne aussi à nommer le homophobie, ainsi que les violences à grande échelle
apparentées au génocide qui concernent les peuples autochtones. Donc, pour nous,
l'islamophobie, le racisme envers les Autochtones, le racisme systémique, c'est la même
dynamique, c'est les bégaiements de l'histoire.

1230 Je veux dire quelques mots maintenant, avant de... je ne veux pas abuser de mon temps,
l'importance de l'échelon municipal. Pourquoi c'est au seul échelon municipal qu'il est possible
d'aborder cette question? Ça vous fait sourire, mais c'est une question lancinante; il faut l'aborder.

1235 Pour le moment, l'échiquier politique municipal se trouve dominé. Pour le moment,
l'échiquier politique provincial, je dirais, il se trouve dominé et homogénéisé par le groupe
majoritaire établi à l'extérieur de Montréal. Je dis ça parce que nous sommes à un moment
charnière dans le développement du Québec moderne.

1240 Pour la première fois dans l'histoire du Québec moderne, nous avons des formations
politiques apparentées aux discours nationalitaires dans lesquels se reconnaissent
majoritairement les groupes dominants et qui ne sont pas capables d'élire des députés à l'échelle
montréalaise. Nous avons là une cassure, une fracture qu'il faut être capable de la nommer. Il faut
en prendre la mesure. Je pense que nous la nommons dans notre mémoire et nous invitons à voir
qu'est-ce que ça peut signifier.

1245 Donc, il est important d'aller au-delà de ce clivage et dépoliarisation, donc, qui pourraient
en découler. Et je pense que ce débat et ce type de consultation annoncent quelque chose dont
on doit prendre la mesure. Ce n'est pas un hasard, donc, si c'est au seul échelon municipal qu'il
est possible d'aborder cet enjeu au Québec. Il nous paraît important d'infléchir les tensions, donc,
qui affrontent la relation avec le groupe majoritaire et les minorités et, tout ça, donc, s'est
1250 politiquement aggravé au Québec.

J'aurais beaucoup de choses à ajouter, mais là, j'ai déjà pris beaucoup de temps et je vais donner la parole à mon collègue, ami, concitoyen, Neal, qui va ajouter des éléments d'ordre conceptuel. On fera un va-et-vient simultané.

1255

M. NEAL SANTAMARIA :

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Donc, voilà, je m'appelle Neal Santamaria. Je travaille comme Mouloud l'a précisé, enfin, je fais partie d'un comité de consultation au Centre justice et foi, un comité d'orientation au Centre justice et foi et je travaille accessoirement également à la TCRI qui est la Table de concertation pour les organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

1260

Donc, voilà, nous avons, dans un premier temps, organisé une sorte de consultation pour prendre un petit peu le pouls des personnes qui vivaient justement ces enjeux de racisme et, de cette rencontre, eh bien, il s'est avéré que, finalement, il y avait trois niveaux qui pouvaient être touchés, sur lesquels il fallait travailler en même temps, simultanément, sachant que chacun des niveaux pouvait avoir un effet, un impact sur l'autre.

1265

Donc, d'abord, nous avons le niveau plutôt étatique, institutionnel, donc, dans le mémoire, vous avez vu, on a parlé justement abondamment de racisme institutionnel que nous préférons aux termes de racisme systémique.

1270

Nous avons en dessous du niveau institutionnel le niveau du discours des perceptions et qui touchent donc aux catégorisations et c'est là, par exemple, qu'on peut voir que pendant longtemps, si on fait le parallèle, si on fait la métaphore avec Mouloud, pour les droits des femmes, pendant longtemps, les violences domestiques étaient qualifiées de conflits privés, par exemple.

1275

1280 Donc, on se rend compte aussi que le discours et puis la formation de catégories a un impact déterminant tant sur les politiques en haut que sur les pratiques ou les initiatives en bas. Si on peut permettre de voir les choses comme ça.

1285 Donc, pour cette raison, il est très important de se pencher sur certains concepts qui, parfois, vont de soi. Or, j'attire votre attention sur le fait que, parfois, les choses qui vont de soi sont des choses qui sont quand même socialement construites et s'ils vont de soi, leurs effets sur les typologies, les catégorisations, les pratiques, bien, ont d'autant plus de chances de rester dans notre angle mort.

1290 Pour autant, leurs effets sur les pratiques sont d'autant plus forts qu'elles aussi, elles vont de soi. C'est pour cette raison qu'il est difficile pour bien des personnes d'arriver à porter plainte parce qu'il faut d'abord arriver à caractériser cet acte raciste. Il faut également arriver à le prouver.

1295 Donc, ce sont des choses... le discours et les pratiques sont généralement très, très, très liés et, si on se penche plus spécifiquement sur certains termes, voilà, comme nous l'avons vu dans le mémoire, le terme « immigrant » peut, par exemple, poser problème, alors même qu'il est présent dans quasiment toute la documentation administrative officielle que les médias, le domaine artistique, finalement... c'est un terme de langage courant, on ne peut plus courant que ce terme.

1300 Pour autant, si on se penche un petit peu sur le terme, on se rend compte que « immigrant », ça désigne spécifiquement l'action d'immigrer, donc techniquement parlant, pour prendre une image, ça serait la personne qui passe la frontière et arrive ici, au Canada. Et le fait de mettre ça sous sa forme de participe présent, alors que, par exemple, en France, ce serait plus sous la forme d'un participe passé, montre que c'est une action qui est en train de se produire. La question que ça pose, c'est : pendant combien de temps cette action va se produire? Toute la vie de la personne? La vie des deuxièmes et troisièmes générations?

1310 Donc, le fait de penser un petit peu ces impensées peut aussi nous amener à penser
différemment les pratiques et justement ces angles morts qu'on observe dans certaines
institutions ou dans les institutions de manière générale.

1315 De même, les minorités, qu'elles soient racisées ou non, bien, s'opposent par définition ou
vont à rebours par définition des majorités, c'est-à-dire qu'une minorité, finalement, doit toujours
justifier son appartenance parce que, comme elle se définit à rebours de la majorité, bien,
finalement, la majorité a une langue, une religion, alors que, bien, les minorités, parfois on va
parler de dialecte, parfois de langue, on va parler de religion autre, ou même de religion tout court
quand on connaît l'attachement au Québec pour l'athéisme.

1320 Et puis, voilà, la majorité n'a pas de folklore, la majorité n'a pas d'ethnie et, finalement, la
minorité, si on met dans la balance ces deux définitions, bien, cette majorité qui n'a pas de race,
pas de couleur, dont l'histoire est sienne, qui est représentée dans les arts, les médias, et qui n'est
pas limitée à quelques rôles clichés, finalement, appartient pleinement, alors que les minorités,
c'est comme si, encore une fois, on renvoyait un petit peu à une sorte de place de seconde zone
ou à une sorte de... bien, même d'altérité, tout simplement. Donc...

1325

M. MOULOU D IDIR :

Un abonnement à vie à l'altérité.

1330

M. NEAL SANTAMARIA :

1335 Un abonnement à vie à l'altérité, exactement. Tu cites bien. Donc, voilà, finalement, il faut
aller à rebours de cette conception et puis, finalement, voir que chaque personne, chaque
Québécois, Québécoises porte en eux, porte en lui, le... ou en elle, le potentiel de faire avancer la
province et, donc, ça annule finalement un petit peu la notion de majorité, minorité, étant donné
que nous sommes tous québécois, et cette distinction, selon le fait qu'on soit né ici ou ailleurs,
selon le fait que nos parents ou grands-parents soient nés ici ou ailleurs, selon le fait que la

1340 couleur de notre peau ne soit pas celle du groupe qu'on a défini comme majoritaire. Finalement, tout ça, dans les pratiques, se constitue en obstacle très, très, très concret. Donc, voilà, il faut... et puis ça essentialise aussi parfois, ça représente parfois sous les traits, sous des traits immuables et, franchement, parfois un petit peu inquiétants. Donc, voilà, je peux en rajouter un petit peu pour les recommandations ou on fait passer ça dans les questions?

1345 **M. MOULOU D IDIR :**

Non, je t'en prie. Je t'en prie.

M. NEAL SANTAMARIA :

1350 Oui? Donc, dans les recommandations, évidemment, nous... nous appelons à beaucoup plus de représentativités et quand on parle de représentativités, on parle évidemment de représentativités à tous les échelons, de représentativités qui prennent en compte, bien, tous ces groupes sociaux qui ont été définis comme des minorités, à savoir les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap puisque, comme Mouloud le signalait tantôt, certaines luttes pour les droits ont dû passer par des étapes quand même assez semblables. Et, donc, je pense que l'idée est plutôt d'aller dans une même direction pour justement abolir ces catégorisations qui n'ont pas lieu d'être, dans le fond.

1360 Donc, concrètement, cela appelle aussi à multiplier les recherches, donc on pourrait parler des recherches de représentativités, on pourrait parler également... appeler pour des mécanismes de suivis, des mécanismes de suivis qui s'appuient tant sur l'accompagnement qu'une certaine... on parlait tout à l'heure d'imputabilité, une certaine coercition quelque part pour les personnes qui ne respectent pas leurs engagements.

1365 Par exemple, je me rappelle qu'il y a quelques années, on avait parlé d'une meilleure représentativité, par exemple, dans la Ville de Montréal et on croit réellement que l'échelon municipal, et particulièrement la Ville de Montréal, pourrait servir de locomotive et de modèle là-

dessus et puis pourrait même, peut-être, demander ou exiger de ses partenaires, de ses fournisseurs de services qu'ils en fassent également de même.

1370

On pourrait également se pencher, bien, alors, la question de la surqualification a été amenée. On pourrait se pencher sur des recherches, par exemple, pour comment convertir le stage de finissant en emploi ou sur les ordres, la RAQ, et cetera., comme le fond déjà certains centres de recherches, mais cela appellerait ensuite des mécanismes de suivis faits idéalement par des personnes représentant réellement la ville... enfin, Montréal, puisqu'ici, il s'agit de Montréal.

1375

Enfin, on appelait également de nos vœux, lors de questions centrales comme lors de cette consultation, la création de comités citoyens de quartiers, dans chaque quartier, qui pourraient voir leurs bases, par exemple, dans certains organismes communautaires et ça amènerait la Ville à être mieux informée des pratiques intéressantes, mais qui manquent de financement, n'ont pas la diffusion nécessaire. Voilà, donc je pense qu'on va arrêter là pour le moment et on répondra au reste pendant la question. Merci beaucoup.

1380

1385

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Il reste peu de temps pour la discussion. Votre mémoire est extrêmement intéressant, lucide, séduisant, je dirais, mais il amène peut-être un paradoxe, c'est-à-dire que, si les catégories sont effacées, dans un monde idéal. Les catégories relèvent de la méthodologie, c'est-à-dire lorsqu'il y a une intervention qui doit être faite, il y a une catégorisation préalable qui est faite. Comment est-ce que... je pense juste au programme d'accès à l'égalité. Alors, ce qui arrive, c'est que ces définitions ont débordé les programmes. Ils se sont inscrits dans le langage courant. Qu'est-ce que vous proposez?

1390

1395

M. NEAL SANTAMARIA :

1400 Et bien, écoutez, c'est une très bonne question., mais je rappellerais, à cet endroit,
qu'avant que ça se traduise dans des mesures officielles et gouvernementales, cela avait déjà été
étayé depuis de longues années par des recherches, par des organismes communautaires. Donc,
c'est pour cela justement que je me disais, enfin, l'idée de comités de quartiers, c'est pour être
1405 plus en phase justement avec ces initiatives citoyennes qui, pour la plupart, sont extrêmement
intéressantes et extrêmement prometteuses et qui manquent souvent de financement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais laisser... ah, allez-y.

1410

M. MOULOUD IDIR :

Juste un élément. La question est pertinente. La question, on l'attendait, mais je pense
que le travail de la catégorisation, il a sa vertu heuristique, si vous voulez, en ce sens qu'il
1415 consiste à dévoiler des phénomènes sociaux. Il a aussi ses limites et, nous, ce à quoi nous
invitons à travers notre mémoire, c'est à considérer les limites des catégorisations institutionnelles
et à ne pas tout attendre des États sur ces questions. On veut réfléchir, comme dirait Abdelmalek
Sayad, au-delà de la pensée d'État.

1420 On voit très bien, s'il fallait attendre un accueil considérable de nos États par rapport aux
réfugiés, par exemple, s'il fallait se limiter à la définition catégorique et juridique de ce que c'est
qu'un réfugié, on n'obtiendrait pas grand-chose. Nous, ce à quoi nous invitons, c'est à être attentif
aux mobilisations sociales et ce sont celles-là, au suivi des catégories qui émergent de la base, la
façon qu'ont les gens de dire leur réalité, ça permet de faire éclater l'univers de possibilités, ça
1425 permet de faire éclater l'ordre de l'acceptable et de l'inacceptable en société et c'est très souvent
les mobilisations des personnes concernées qui font avancer les choses. Ce n'est pas tellement la

finesse des concepts découpés au scalpel. Nous devons tout aux mobilisations de la base de ces personnes et c'est celles-là que nous voulons faire révéler.

1430 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

C'est la démocratie. Le rétablissement d'une vraie démocratie.

1435 **M. MOULOUD IDIR :**

La démocratisation de la démocratie.

1440 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

C'est ça. Alors, Monsieur El-Hage?

1445 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Et bien, je reste dans le même sujet, si vous le permettez. Plusieurs sont venus devant nous puis ils ont posé des questions. Ils ont demandé : comment se fait-il qu'on est encore deuxième génération? Qu'est-ce que c'est...

1450 **M. MOULOUD IDIR :**

Oui.

1455 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire:**

Première génération, par rapport à qui? La deuxième, et ainsi de suite. Plusieurs parlaient aussi de catégories, comme vous le nommez, les minorités visibles, les minorités ethnoculturelles,

tous ces propos au concept qui désigne l'autre. J'entends par votre mémoire, ainsi, c'est de dire :
« Abolissons ces frontières-là, en quelque sorte. » Comment on peut le faire?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1460

En deux minutes, évidemment.

M. MOULOUD IDIR :

1465

Ah! Voyons... Alors, tu veux commencer ou...?

M. NEAL SANTAMARIA :

1470

Évidemment, ce ne sont pas des choses qui se font du jour au lendemain, mais il y a certains éléments, certaines bases qui peuvent être posées, sachant que c'est un travail sur le long terme, évidemment. Bien, je pense, par exemple, à multiplier certaines vertus, enfin, à multiplier, par exemple, les initiatives pédagogiques ou adresser aux jeunes enfants pour déformer parfois certains éléments historiques ou certaines catégories ou, au moins, les inciter à se pencher sur ces catégorisations.

1475

Par exemple, il serait possible d'inscrire ou de proposer d'inscrire dans le cursus scolaire, dans les cours d'éducation civique, ou équivalent, bien une sensibilisation réelle aux enjeux de racisme et même sur certains enjeux conceptuels et leurs applications pratiques dans la vie de tous les jours. Donc, il y a des choses qui peuvent être faites et je pense que, par exemple, se pencher sur tout ce qui touche à la pédagogie pourrait être une initiative ou une voie très intéressante à ce niveau-là, par exemple.

1480

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1485

Merci. Monsieur Thuot, vous aviez une question.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui.

1490 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Madame Gold, ensuite.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1495

Question très, très, très précise, très ciblée. Vous évoquez dans vos recommandations être favorable à un accès plus égalitaire aux lieux de culte, aux cimetières notamment. Comment on pourrait parvenir à cet accès plus égalitaire?

1500 **M. MOULOUD IDIR :**

Écoutez, long sujet. La question de demande de lieux de culte, notamment par les personnes musulmanes, on voit très bien les enjeux sur lesquels elles butent pour toutes sortes de raisons. Combien de temps vous me donnez pour répondre à cette question? Écoutez, nous avons eu à faire un mémoire. Le Centre justice et foi...

1505

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Comment on fait ça?

1510

M. MOULOUD IDIR :

Comment?

1515

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1520 Comment on parvient à ça? On change de zonage, qu'est-ce qu'on fait exactement? Parce que les arrondissements ou les villes, là, ils ont des façons de faire et, nous-mêmes, on a posé des questions à la Ville pour comprendre un peu quel était l'état de dossier là-dessus. C'est complexe et j'ai l'impression qu'il y a des règles très bureaucratiques qui empêchent d'arriver à un objectif qui, lui, est sur le plan de l'égalité.

M. MOULOUD IDIR :

1525 Tout à fait. Écoutez, nous avons eu à produire une note de recherche pour le MIDI sur cette question au Centre justice et foi, moi-même, en collaboration avec Lilyane Rachedi de l'École de travail social, pour toutes sortes de raisons. Les enjeux relatifs aux lieux de culte, ça relève du compromis laïque entre l'Église et l'État au Québec. Les lois sur les corporations religieuses, les lois sur les cimetières, les lois sur la fabrique, c'est ceux-là qui régissent tous ces enjeux. Donc, ce qui nous dit bien que le régime...

1530

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1535 Ils ne sont pas adaptés au contexte actuel.

M. MOULOUD IDIR :

1540 Et voilà, cher Monsieur. Donc, ce qui nous dit bien que le régime de laïcité québécois, c'est un compromis entre l'Église et l'État, un compromis, donc, si c'est un compromis historique, c'est le résultat d'un rapport de force historique auquel d'autres catégories, d'autres confessions et d'autres traditions religieuses n'ont pas pris part. Cet enjeu, donc, c'est un enjeu d'égalité citoyenne parce que nous avons aujourd'hui des minorités qui sont là pour s'établir. On a... peut-être c'est notre conception de l'immigration qui est très utilitariste. On ramène des gens que pour

1545 travailler, mais on oublie qu'ils vont mourir. Donc, les gens qui sont arrivés ici, c'est des gens... on découvre forcément un peu béatement que ces gens-là allaient mourir.

1550 Donc, ces gens-là demandent un accès égalitaire, donc les moyens sont à inventer réellement, mais, en tout cas, sur le plan législatif, toutes ces lois demeurent à être interrogées. Il faudrait donc des initiatives réelles sur ce plan-là et, malheureusement, il a fallu l'attentat de Québec pour que nous ayons un peu de leadership politique de la part du maire Labeaume et nous aurions espéré que cet enjeu-là soit porté de façon beaucoup plus responsable par les leaders politiques.

1555 Vous avez vu l'exemple de Saint-Apollinaire où on a organisé un référendum, on a fait jouer la démocratie contre l'autodétermination. Donc, si vous voulez, il y a des mesures législatives qu'il faut revoir. C'est quand même hypocrite qu'on invoque des lois sur le zonage pour empêcher les musulmans d'avoir leurs lieux de culte et, aussi, donc, des cimetières, donc, pour les enjeux de sépulture. C'est un enjeu d'égalité citoyenne ici.

1560 Et voilà, mais, en même temps, il y a une économie politique dans ces enjeux-là : on sait très bien pourquoi. Hein? Parce que ces minorités, advenant qu'elles aient à contrôler leurs lieux de sépulture, c'est aussi une manne financière. Personne n'est dupe sur ces questions-là. Il y a énormément de raisons pour lesquelles on leur met des obstacles.

1565 Notre objectif au Centre justice et foi, c'est de rappeler nos décideurs politiques à leurs responsabilités puisque nous sommes une société qui se déclare et qui dit être une société démocratique et libérale, qui dit que l'égalité est au principe des règles de fonctionnement, nous montrons à travers cet exemple des lieux de sépulture qu'il y a une inégalité de traitement.

1570 Je tiens aussi à dire une chose : il faut traiter cet enjeu des lieux de cimetière notamment par les personnes musulmanes dans un enjeu d'égalité citoyenne parce que ça montre l'enracinement de la tradition musulmane au Québec. Le fait que ces personnes cherchent à être

1575

enterrées, surtout à Montréal, également, ça montre quelque part que l'islam... que les cimetières sont un marqueur de temporalité, si vous voulez.

1580

Donc, il y a un enjeu relatif, il y a une indésirabilité de cette mort musulmane. Je pense que vous avez une responsabilité historique quant à cet enjeu. J'ai été confronté personnellement et les personnes, la façon dont elles ont de gérer ces cimetières, la façon dont elles ont de gérer la mort, ils font preuve de beaucoup d'inventivité. Les personnes sont prêtes à des compromis, à mon avis, ce que j'ai compris des acteurs, ils ne demandent pas tout, tout de suite, ils sont prêts à dialoguer pour peu que les autorités politiques municipales, au premier chef, parce que ça concerne beaucoup de personnes qui sont établies dans la région métropolitaine, jouent un rôle sincère et proactif sur cette question-là ne serait-ce que pour la faire percoler dans le débat public et la sortir de la marginalité.

1585

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Madame Gold?

1590

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, très vite parce qu'il reste peu de temps.

1595

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Il n'en reste plus du tout, mais...

1600

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Quant au...

M. MOULOUD IDIR :

1605

Merci pour la question.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1610

Non, mais allez-y.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1615

Quant au Service de police, vous recommandez que la Ville mette sur pied un Bureau d'enquête indépendant.

M. NEAL SANTAMARIA :

1620

Réellement indépendant.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1625

Oui. Comment réellement indépendant? Excusez-moi. Comment voyez-vous ce Bureau? Est-ce que vous suggérez une entité d'ordre juridique?

M. NEAL SANTAMARIA :

1630

Idéalement, ce serait peut-être de croiser différentes professions qui ont toutes à voir, de près ou de loin, dans la justice, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir des personnes qui seraient issues du milieu de la justice, des personnes qui seraient issues du milieu de la police, des personnes également qui seraient issues plus de réalités, de quartiers, ça serait intéressant de voir justement une sorte de comité un petit peu pluridisciplinaire, diversifié, justement, se pencher, parfois, sur ces questions. L'idée, ce ne serait de ne pas le limiter à une institution très proche de la police,

1635 allant enquêter sur la police parce qu'évidemment, cela décrédibilise totalement les conclusions. Donc, l'idée, c'est toujours, encore une fois, en ramenant plus de représentativités, en diversifiant, en faisant se croiser les différentes disciplines concernées, les personnes concernées, d'avoir quelque chose de plus juste et équilibré.

1640 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Est-ce que vous trouvez qu'un tel Bureau dédoublerait le travail de la Commission des droits de la personne et du Tribunal de la personne qui sont des entités juridiques avec des magistrats indépendants?

1645 **M. NEAL SANTAMARIA :**

Effectivement...

1650 **M. MOULOUD IDIR :**

1655 Sur toutes ces questions, je puisse dire, nous avons cité, dans notre mémoire, deux textes majeurs qui viennent de sortir en 2019 : Abdellali Hajjat, *Infraction raciste (non) confirmée, Sociologie du traitement judiciaire des infractions racistes* et, notamment, de l'institution policière. Il étudie différents mécanismes, différents phénomènes sociologiques qui affectent justement cette imputabilité, qui sont au cœur des questions que vous soulevez.

1660 Pour nous, l'important n'est pas d'apporter des réponses. C'est de visibiliser des enjeux de société qui sont complexes. C'est de visibiliser la nature des corrélations qui existent et de rapports d'intérêt qui peuvent exister entre des structures. À travers vos questions, nous permettons de les mettre en surface, si nous faisons déjà ce travail qui consiste à révéler les mécanismes qui empêchent l'indépendance totale des mécanismes déjà existants, c'est déjà ça. Nous voulons, en tout cas, contribuer, par notre mémoire, à faire cheminer graduellement le travail sur cette question en faisant connaître la documentation la plus pertinente qui sort de projets de

1665

recherche pertinents et en apportant des éléments de réponse. Nous soumettons ici des éléments de réponse. On ne peut pas répondre à toutes les questions. Nous sommes un centre généraliste, mais un centre généraliste de citoyens quand même éclairés.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1670

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1675

Merci beaucoup, Messieurs.

M. NEAL SANTAMARIA :

Merci à vous.

1680

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et bonne fin de soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1685

Oui, merci beaucoup. Nous avons une proposition à vous faire. Il y a quelques personnes qui s'étaient inscrites qui ne peuvent pas se présenter visiblement. Alors, nous allons faire sauter la pause et enchaîner avec notre prochain invité, monsieur Philippe Tsaronséré Meilleur de Montréal Autochtone qui est accompagné. Bonsoir à vous deux.

1690

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Bonsoir.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

1695

Bonsoir. Alors, bonsoir. Enchanté, chers commissaires. Je suis le directeur de Montréal Autochtone, un Centre d'amitié, ici, à Montréal et le président du Regroupement des centres d'Amitié autochtone du Québec qui regroupe, actuellement, onze autres centres d'amitié impliqués dans le mouvement provincial et on fait partie d'une association nationale qui regroupe plus de 200 Centres d'amitié à l'échelle du Canada, la plus grande infrastructure de services pour les Autochtones hors réserve. Donc, on vient vraiment parler du point de vue d'Autochtones habitant ici, à Montréal, ainsi que des Autochtones qui vont transiter ici, à Montréal, pour des raisons de transport médical ou tout simplement pour les va-et-vient réguliers de la vie. Je suis ici avec une jeune Autochtone. Je vais la laisser se présenter.

1700

1705

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Oui, bonjour. Enchantée. Je me nomme Kijâtai-Alexandra Veillette-Cheezo. Je suis née à Val d'Or d'une mère allochtone et d'un père autochtone de la nation Anishnabe et je vais laisser Philippe continuer.

1710

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Normalement, je me permettrais de faire une allocution un petit peu plus, disons, improvisée pour illustrer un petit peu toutes les réalités du racisme systémique que les Autochtones vivent ici dans la ville et tout le travail qu'on a fait aussi à l'échelle de la province au niveau de la Commission Viens.

1715

Je considère que votre commission, c'est une commission similaire à celle de la Commission Viens, mais avec un mandat qui est un peu plus court, je dirais, un peu plus restreint. Mais il ne faut pas se le cacher, la Ville de Montréal a de grands pouvoirs qui ont été rapatriés par la province et, nécessairement, a des grandes responsabilités populationnelles.

1720

1725 On va se concentrer surtout sur les enjeux policiers parce que c'est des enjeux qu'on considère qui nécessitent une attention particulière, mais je vais quand même illustrer quelques réalités qu'un organisme communautaire qui dessert une population autochtone doit vivre dans un contexte métropolitain.

1730 Donc, pour commencer, on va vous remettre un mémoire, mais après notre allocution. La réalité, c'est que je suis quand même en train de gérer autant de la comptabilité que des représentations. Donc, on a bien des choses à faire quand on est dans le milieu communautaire comme certains de nos collègues doivent le savoir.

1735 Et, la première étape, c'est de présenter une portion d'une étude, la première étude sur les réalités de la discrimination systémique auprès des Autochtones hors réserve que le Regroupement a effectuée au cours des trois dernières années.

1740 Et il y a, en fait, une section qui est sur Montréal avec 163 répondants. Donc, je vais faire une petite lecture à l'instant. Et c'est très spécifique à l'intervention policière. Je vais vous remettre une capsule de cette étude qui est seulement sur Montréal, mais qui parle plutôt des services provinciaux et qui illustre que la réalité est assez similaire, que ce soit dans un milieu municipal ou provincial. Les Autochtones ont certaines perceptions de la discrimination et certains faits vécus de discrimination, bien sûr.

1745 Donc, entre 2016 et 2018, le Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec a réalisé une vaste étude à laquelle plus de 1 700 Autochtones vivant ou en transitant en milieu urbain ont participé par le biais d'un questionnaire distribué dans plus de 13 villes du Québec.

1750 Cette démarche visait principalement à mieux comprendre, d'une part, les réalités et les besoins des Autochtones en ville et, d'autre part, leurs attentes et préoccupations quant aux services publics.

1755

Plusieurs Autochtones ont également participé aux groupes de discussion, a eu lieu dans trois régions du Québec au sujet de l'accessibilité des services publics et les informations livrées dans cette fiche sont celles recueillies auprès des 163 répondants de Montréal. Donc, la fiche que je vais vous remettre, il y a une sorte de description des conditions de vie des répondants, quels types de répondants on a consultés. Il faut savoir qu'on avait des démarcheurs qui allaient dans les rues, cognaient à des portes, qui allaient dans des milieux communautaires, donc c'est assez représentatif de la réalité autochtone.

1760

À Montréal, une grande proportion des 163 répondants jugent que l'intervention policière est généralement irrespectueuse de la culture et des valeurs autochtones. Quand on arrive à cette conclusion, c'est qu'à l'égard de l'appréciation culturelle de l'intervention policière, les participants ont répondu à la question suivante : de quelle manière générale avez-vous l'impression que l'intervention policière est adaptée à vos valeurs, votre culture et votre réalité? 41 % la jugent plutôt ou très irrespectueuse de leur culture. 32 % la considèrent moyennement respectueuse et 28 % l'estiment plutôt ou très respectueuse.

1765

1770

Évidemment, on arrive à un constat. Ces réponses permettent de démontrer que les Autochtones habitant Montréal ont des réalités et des besoins spécifiques qui exigent une approche distincte des services policiers. Donc, je ne vais pas citer ma source, bien sûr, je vais vous la remettre dans un prochain temps. Et, pour encore plus illustrer cette réalité et ces perceptions, on a recueilli deux témoignages de jeunes autochtones de notre Conseil jeunesse.

1775

On a actuellement un Conseil jeunesse qui regroupe une dizaine de jeunes autochtones qui vont s'impliquer et créer une action concrète pour l'implication sociale dans la thématique de leurs choix. Mais, sachant qu'on avait cette commission, on leur a demandé de témoigner leurs faits vécus.

1780

Je vais commencer par lire le témoignage d'Amanda Labillois :

1785 « I worked at the Roundhouse café. An Indigenous café in Cabot Square. Cabot Square is known for its high rates of homeless man and woman. They're frequent in the area. Every day, I had to see our Indigenous brothers and sisters sitting in that park. Police officers patrolling the area, even passing their patrol park through the park and smirking at us. And right across from us, is what used to be the Children's Hospital. A construction site. 14 deaths in Cabot Square and they are building condominiums across from them. This isn't just about Cabot Square, this is about the systemic oppression that has drained our communities. This is about the men, woman and children that has suffered and continue to suffer.

1790 I recently heard of a wellness center providing social services and a place to rest at night will open beside Cabot Square for those who need it. While this is a positive step forward, we are capable of doing even more. Let's increase the social services, hire Indigenous workers, sympathetic workers. Put a halt on the amount of condos being built and create more social housing. And I, and many others, would like to live in a City that puts people ahead of money. »

1795

Donc, c'était le témoignage d'Amanda Labillois. Je vais laisser Kijâtai faire la lecture de son témoignage.

1800 **Mme KIJÂTA-ALEXANDRE VEILLETTE-CHEEZO :**

1805 Habituellement, moi aussi, je parle de mon cœur et je décide de ne pas lire un texte, mais j'ai écrit un texte qui venait de mon cœur, mais je trouve que c'est très, très... un sujet qui m'importe beaucoup en ce moment, puis qui est aussi... qui est peut-être un peu plus difficile pour parler. Donc, je vais lire pour vous.

1810 J'aimerais débiter en précisant que je suis ici pour partager ma réalité en tant que jeune femme autochtone. Je suis ici pour adresser un sentiment que j'ai envers le système. Aucunement ne suis-je ici pour pointer du doigt qui que ce soit. Je suis arrivée à Montréal il y a dix ans pour les études. Je suis immédiatement tombée en amour avec la beauté de la diversité culturelle et l'ouverture des gens là-bas. Un jour, j'ai eu le courage de me rendre à un poste de

police pour recueillir des conseils et, en même lieu, dénoncer un acte criminel que j'avais subi étant enfant. Je savais qu'il était possible de le faire à n'importe quel poste.

1815 J'étais très nerveuse, car cela était la première fois que j'en parlais à la police. On m'a dit de contacter le poste de police de là où l'acte s'était produit. L'agent au téléphone m'a offert de bons conseils pour retracer les événements de mon enfance.

1820 Je suis entre autres allée au Palais de justice moi-même pour aller consulter le dossier criminel de mon agresseur. J'aimerais garder le reste de ma démarche pour moi, pour l'instant.

1825 Ce que j'aimerais partager avec vous, c'est que lors d'un moment très vulnérable, je suis allée chercher de l'aide et je me suis retrouvée seule face à un système qui me dépassait. Encore une fois, je n'ai rien contre les personnes que j'ai rencontrées. On m'a offert des options.

Mais je me rends compte aujourd'hui, après avoir fait un pas en arrière, c'est que sans aucun suivi de qui que ce soit, je me suis sentie stupide et isolée. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas eu le courage encore d'aller dénoncer.

1830 Et avec les événements de Val d'Or, j'ai peu à peu commencé à perdre l'espoir que j'avais à résoudre le trauma que j'avais depuis l'âge de trois ans. Chaque fois que je croise un ou une agent, agente de police dans la rue, j'ai un profond sentiment d'inconfort alors que je devrais me sentir en sécurité et rassurée. Encore, ce n'est rien contre la personne en tant que telle, mais bien tout le système qui l'entoure.

1835 Si je dénonce, est-ce que je vais faire partie des milliers de cas où on remet en question la personne? Qu'on l'isole, qu'on tente de retourner le blâme contre elle? Il suffit juste de faire une recherche Google pour trouver de multiples cas.

1840 Chaque jour, je me demande si c'est parce que j'ai l'apparence physique d'une femme ou si c'est parce que je suis Autochtone que je suis souvent sous l'œil du préjugé. Je me rends compte aujourd'hui que d'être les deux entraîne bien souvent une double discrimination.

1845 Il nous faut un système sécuritaire où les victimes d'acte criminel, peu importe leur identité de genre ou leur appartenance à un groupe racisé ou non, se sentent en sécurité d'en parler ouvertement et avec la certitude qu'elles recevront les ressources nécessaires pour les accompagner lors de leur guérison. Il n'est pas normal que les ressources soient si limitées au point où nous devons attendre des mois avant de recevoir de l'aide psychologique au public pour ceux et celles qui n'ont pas les ressources financières pour aller au privé.

1850 J'aimerais rajouter aussi qu'il faut des ressources adaptées aux réalités autochtones. J'ai espoir que cela arrive un jour. Il y a encore beaucoup de travail à faire et nous sommes sur la bonne voie. C'est pour cette raison que je suis reconnaissante pour ce temps de parole et votre précieuse écoute. Merci beaucoup. Kitci mikwetc.

1855 **M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :**

1860 Évidemment, on ne peut pas laisser un témoignage comme celui-là rester sans constat. Le constat ou le témoignage de Kijâtai est très similaire de la perception de nombreuses femmes autochtones, de nombreuses personnes autochtones victimes de crime qui n'ont jamais approché les CAVAC, par exemple, qui n'ont jamais appris par la voix d'un officier, sur le lieu d'un crime ou après dans une intervention, qu'il existe ces services.

1865 Même si les CAVAC existent, ici, à Montréal, la réalité, c'est que les personnes autochtones identifient les CAVAC comme d'autres institutions allochtones. Notamment, si je fais la lecture de certaines données qu'on avait pour les mêmes répondants que j'avais présentés, au niveau de la justice et de la sécurité publique, 22 % des répondants ont été en contact avec le système correctionnel et 12 % ont eu à purger une peine de détention. 41 % des répondants déclarent avoir été victimes d'un acte criminel. 34 % des répondants affirment ne pas connaître

1870 les services offerts par les CAVAC et 11 % des répondants ont fait appel à un Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Donc, on voit bien que ces services existent possiblement, mais la communication ou l'adaptation culturelle de ces services est grandement déficiente. Et, généralement, l'opinion de nos organisations, c'est parce que ça doit passer par la voie des organismes autochtones qui établissent les liens pertinents avec les personnes.

1875
Maintenant, pour qu'on soit en mesure de collaborer et d'améliorer les services, faut-il qu'il y ait des stratégies cohérentes. En 2016, le SPVM a signé une entente avec le réseau pour la stratégie urbaine de Montréal, la stratégie autochtone urbaine de Montréal qui détaillait divers objectifs pour améliorer les relations avec le SPVM.

1880
Multiples organismes autochtones et allochtones se sont impliqués au sein de ce comité et le principal projet qui a émergé des travaux de ce comité est la mise sur pied d'un programme de formation sur les réalités autochtones. Il était co-construit et coanimé par les organismes autochtones et le SPVM, incluant Montréal Autochtone.

1885
Et ce programme est reconnu comme un succès par tous actuellement. C'est environ 3 000 officiers qui ont été formés à ce jour. En effet, cette initiative est un succès puisqu'elle a été développée avec une logique de co-construction avec des organismes autochtones.

1890
Or, cette bonne pratique de co-construction n'a pas été vraisemblablement reconnue comme point de départ essentiel de toutes solutions aux enjeux autochtones par la direction du SPVM. Nous pouvons en arriver à ce constat puisque d'autres travaux n'ont vraisemblablement pas été menés avec cette même considération.

1895
Par exemple, la version finale du plan d'action sur le profilage racial du SPVM a été développée sans la moindre consultation en amont des organismes autochtones qui dénoncent des cas de profilage racial depuis des années. De plus, dans la section « Implication des partenaires » du plan d'action, il n'y a aucune action concrète et ciblée visant l'implication des organismes autochtones.

1900

Évidemment, nous en sommes à des lieux d'une logique opérationnelle de co-construction avec des principales parties prenantes de l'enjeu du profilage racial autochtone. En toute apparence, le SPVM n'est pas encore un organisme apprenant. Il n'a pas assuré le transfert des compétences sur la manière de faire à propos des enjeux autochtones entre ses départements.

1905

On va inclure une sorte de théorie sur la co-construction pour amener des solutions très concrètes sur qu'est-ce qu'on veut dire. Je ne veux même pas la lire maintenant parce que je pense que les commissaires, sur cet enjeu, vous êtes bien informés. C'est plutôt justement... parce qu'on rentre un petit peu dans le micro *management* de l'application des belles intentions et on considère que, possiblement, que la direction du SPVM a besoin d'avoir encore plus de soutien pour mettre en application ces belles idées. Par exemple, il existe actuellement un agent de liaison autochtone que je ne vais pas nommer, mais qui a fait quand même un très bon travail.

1910

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1915

Sur le territoire de Montréal?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

1920

Pour 1 200 personnes qui s'identifient comme étant autochtones. Oui. Et cet agent a réussi à mettre sur pied plusieurs initiatives avec une approche de co-construction. Et par cette approche, il a réussi à établir des bonnes relations avec les organismes autochtones.

1925

Dans un premier temps, il est important de mentionner que la majorité des organismes, qui ont déjà des ressources très limitées, ont offert leurs ressources humaines aux initiatives menées par le SPVM. On s'entend : le SPVM ne finance rien. Ce n'est pas leur rôle. Tel que mentionné, ce genre de collaboration est essentielle, mais sans contribution financière pour l'expertise de ces organismes, elle est aussi insoutenable.

1930 Dans un deuxième temps, il n'y a aucune indication par la direction du SPVM qui a une vision stratégique prévoyant le renforcement et l'augmentation de la portée de ce type de rôle en multipliant le nombre d'agents de liaison dans différents secteurs du SPVM tels que les enquêtes homicides. Je vais rappeler : 14 personnes sont décédées à Cabot Square. Ce ne sont pas tous des homicides, mais quand même. Il y en a eu plusieurs sur le territoire.

1935 Il n'y a pas plus d'indications qu'il y a un plan de transfert de connaissances à d'autres agents ou un plan de succession du rôle de cette personne pivot. De plus, nous constatons qu'un agent, pour une communauté avec autant de besoins, sur une masse salariale de quelques milliers d'agents, démontre ultimement un manque de vision par le SPVM, à capitaliser sur une expertise importante portée par un individu. Et peut-être qu'il y en a un plan, mais, nous, on n'en fait pas partie, puis on ne le connaît pas.

1940

Dans le dernier recensement de Statistiques Canada, il est clairement démontré que les personnes s'identifiant comme Autochtones habitent tous les arrondissements. Là, on va reculer un peu les services policiers, puis on va parler un petit peu de la gouvernance de la Ville et lorsqu'une petite organisation autochtone comme nous qui desservons mille personnes autochtones inscrites sur un territoire qui va du West Island, la Rive-Sud ainsi que tout le territoire de la CMM, les gens se déplacent à notre organisme parce qu'on est un des seuls pour les familles et les jeunes.

1945

1950 Le mode d'opération de la Ville, c'est par arrondissements. C'est très localisé comme réflexion. S'il y a un besoin, on doit démontrer, à une table de concertation locale, en général.

1955 Or, dès qu'un porteur de solutions, tel que Montréal Autochtone, désire obtenir du financement de la Ville, sur n'importe quel des enjeux tels que : le logement social, on veut être porteurs de logement social, l'enfance, aller chercher de l'argent dans la Politique de l'enfance, la culture, ou proposer des solutions concrètes aux enjeux policiers, nous sommes confrontés à un mécanisme d'attribution des priorités par une approche par quartiers.

1960 Ce mécanisme est fort utile pour relever les besoins locaux, mais, si les Autochtones se retrouvent éparpillés dans tous les arrondissements, on va vous produire des statistiques qui démontrent qu'ils sont éparpillés dans tous les arrondissements, et qu'on s'attend à ce qu'un porteur unique soit en mesure de les représenter sur chaque table de concertation, nous croyons que c'est le meilleur exemple d'une discrimination systémique.

1965 Et on peut se donner des exemples très concrets. On a été chanceux parce qu'on a rencontré les bons fonctionnaires au bon moment. Nous voulions obtenir du financement pour un camp de jour, au travers de la Politique de l'enfance, et nos familles sont particulièrement éparpillées.

1970 Il y a environ 12 à 15 enfants dans chaque arrondissement qu'on dessert. Il y en a sur la Rive-Sud aussi. Et là, on aurait dû passer par une table locale pour avoir un mandat de cette table pour dire : « Vous êtes l'organisme choisi pour aller chercher les douze opportunités de subvention pour l'enfance à la Ville de Montréal. »

1975 Et, heureusement, on a la capacité d'aller se représenter directement auprès des commissaires et dire : « Pouvez-vous faire un aménagement? » Et on a été chanceux parce qu'on a pu avoir cet aménagement, mais c'est encore simplement une relation qui a été établie : on a réussi à aller chercher la corde sensible de cette personne qui a fait un aménagement pour nous et qui nous a réinvités à se positionner à chaque année pour ne jamais manquer à cette opportunité. Et dès que cette personne est partie, on se retrouve au point zéro et c'est la même chose lorsqu'on constate qu'il est actuellement impossible de développer une équipe d'intervention du SPVM responsable de tous les cas autochtones puisque le mode de fonctionnement est par postes de quartiers.

1985 Donc, cet agent de liaison, il nous connaît, on le connaît. On peut l'appeler à toutes heures, il répond. Et il est en mesure de faire des aménagements et d'expliquer à ses officiers comment faire. Pour chaque intervention policière, c'est absolument nécessaire pour dire aux autres officiers qui n'ont pas encore compris la culture autochtone : « Voici comment on va faire. Il

1990

faut avoir plus de patience. Il faut être à l'écoute. Il faut aller aux rendez-vous des gens et pas appliquer des solutions qui sont beaucoup dans l'égalitarisme ».

1995

Et la réalité, c'est que, actuellement, si on fait appel à des policiers si jamais il y a un meurtre, c'est en fonction de la région du meurtre et non pas en fonction de l'ethnicité de la personne et certainement pas parce que c'est une femme autochtone.

2000

Donc, évidemment, s'il y a un crime qui est perpétré sur une femme, admettons un crime violent, la personne, elle est maintenant victime. Mais que cette personne est sans domicile fixe, l'équipe d'enquête, c'est comme n'importe quelle autre équipe d'enquête, s'ils sont chanceux, ils vont parler à l'agent de liaison. Il va y avoir une sorte de coordination, mais il n'y a absolument aucune approche systémique pour bâtir une équipe du SPVM autour de la connaissance sur le service aux Autochtones.

2005

Donc, évidemment, on demande à ce qu'il y ait quelque chose de plus concret qui soit fait. Je vais essayer d'accélérer pour notre fin de témoignage. Je viens à la fin, ma dernière page. Donc, dans nos recommandations, la première, c'est justement à propos de cette logique administrative. On croit qu'il devrait y avoir la création d'un règlement administratif visant l'exemption de la gouvernance par quartiers pour les enjeux et les propositions de solutions autochtones. Peu importe le secteur, que ce soit en logement, que ce soit pour l'enfance, la culture, on a besoin d'avoir un interlocuteur direct. On est environ une dizaine d'interlocuteurs organisationnels. C'est faisable de mettre ça sur pied.

2010

2015

Par la suite, que la co-construction soit la première étape de toute action entreprise par la Ville de Montréal et, surtout, le SPVM, lorsque ça le concerne, les communautés autochtones. Qu'une stratégie cohérente sur les enjeux autochtones soit développée en co-construction avec les organismes autochtones, la Ville, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Et je vous dis exactement pourquoi. Actuellement, on fait des patrouilles mixtes. Donc, c'est le Centre d'amitié autochtone de Montréal, pas nous, un autre, qui offre des travailleurs sociaux qui s'assoient avec un policier, qui font des

2020

patrouilles mixtes, et ça a d'énormes résultats et ça réduit la judiciarisation des personnes autochtones. Mais, malheureusement, personne n'est concerté. Et c'est sur le dos d'une petite organisation que ce poids-là revient. Montréal Autochtone, on ne pourrait même pas contribuer actuellement sur ce type de projet.

2025

Que l'équipe de direction ainsi que tous les cadres responsables d'enjeux liés à la communauté autochtone aient des formations ainsi qu'un accompagnement spécialisé sur la notion de co-construction et, là, je parle du SPVM. Ce développement des compétences devrait être dans une optique de changement de culture organisationnel et opérationnel en ce qui a trait au développement de toutes les actions visant à améliorer les relations, les services, les interventions aux Autochtones.

2030

Prioriser le développement et le maintien d'une expertise interne du SPVM vis-à-vis les Autochtones.

2035

Que les organismes autochtones soient reconnus en tant qu'interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne les enjeux de la communauté autochtone.

2040

Et, finalement, que les organismes autochtones appelés à contribuer à un projet soient soutenus financièrement et que la Ville de Montréal soutienne la mission de ces organismes par la mise sur pied de financement lié à l'amélioration de la sécurité publique en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. J'ai dit « finalement », mais il m'en restait un dernier.

2045

Que le comité vigie autochtone ait des ressources pour élaborer des solutions incluant des ressources en coordination, traduction, honoraires, facilitateur, et cetera., et que le SPVM soit soutenu d'une manière appropriée, essentiellement, pour une thématique qui relève de beaucoup plus de mandats, des mandats politiques, santé et services sociaux, justice, et cetera.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2050

Merci beaucoup à tous les deux. Vraiment. Très belle présentation. Écoutez, moi... on a vu que vous aviez collaboré étroitement, il y a quelque temps, sur cet avis sur les jeunes autochtones à Montréal. Vous aviez fait ça avec le Conseil jeunesse. On voit l'ampleur et, en même temps, la précision de la direction de vos recommandations. Si je mets les deux, dans ce que vous proposiez avec le rapport de Conseil jeunesse, comment ça a été reçu, qu'est-ce que ça a fait bouger et, en parallèle, comment ce *target* nouveau, de co-construction, à votre avis, est la, vraiment, valeur ajoutée pour que les choses arrivent?

2055

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2060

Oui. Bien, sachant comment ça a été reçu par les départements de la Ville, il y avait beaucoup de « on fait déjà ça. »

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2065

Ah, ah.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2070

Est-ce qu'il y a moyen de répondre à ça sans investir ou sans changer grand-chose? Puis je crois que sans commissaire aux relations autochtones, comme Marie-Ève Bordeleau...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2075

Oui.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2080

On n'aurait jamais eu d'avancements sur ces questions-là.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2085

Est-ce qu'elle est particulièrement précieuse?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2090

Elle est particulièrement précieuse et la réalité, c'est que, encore une fois, c'est une tâche phénoménale d'arrimer toutes ces infrastructures. Je pourrais clairement faire aussi... rajouter une recommandation : qu'elle ait les moyens d'avoir une équipe de soutien pertinente parce qu'elle a une très, très, très petite équipe d'une autre personne et, je crois, une adjointe.

2095

Et bientôt, il y aura un rapport qui va être remis, une stratégie qui va être remise et elle préside déjà, justement, la table de relations avec la police, mais peu de moyens sont investis de part et d'autre pour renforcer ces initiatives-là.

2100

Donc, on arrive à la Table, on fait ce qu'on peut en ayant dix mille autres dossiers. Donc, évidemment, il nécessite d'avoir une attention, puis je ne suis pas prêt à dire que c'est sur le dos de ces directeurs qui gèrent justement une institution comme le SPVM de tout figurer. Je ne crois pas que c'est nécessairement dans leurs compétences, nécessairement, de faire ce genre de travail là. Je me retrouve sur des Tables, que ce soit national, provincial, on discute avec des ministères et tout le monde se gratte la tête à comprendre comment on fait du travail interculturel.

2105

Mais on arrive à une conclusion qui est assez simple : sans les acteurs autochtones qui sont renforcés, capables de prendre le temps d'accompagner les gens qui sont dans des positions de pouvoir, si moi je n'ai pas le temps d'aller expliquer à des gens... qui d'autre va le faire? Et quelques autres directions sont en mesure de le faire à Montréal, mais on est tous pris au cou,

2110

donc, si au moins les acteurs dans le milieu allochtone ont des ressources et prennent le temps de bien faire leur travail et qu'on peut leur donner des orientations, puis, par la suite, mettre en application concrètement les choses, on peut sentir qu'il y a des avancées.

2115

Je peux vous dire, on est dans plusieurs Tables à l'échelle de la Ville, puis les avancées sont lentes. Les gens sont pris au cou. On essaie de faire des changements sociaux simplement en demandant à des gens d'empiler sur leur mandat déjà complexe et déjà relativement lourd de nouvelles tâches avec très peu de ressources techniques pour le faire.

2120

Ce sont des expertises, il faut le reconnaître. Je ne crois pas que c'est l'équipe de la direction du SPVM qui, tout à coup, se retrouve avec ce genre de nouveau mandat, qui sont en mesure de tout faire. Donc, c'est sans jugement. On est dans la discrimination systémique, beaucoup, ici. Et on croit qu'il y a des codes, justement, des bonnes intentions qu'on voit, mais il faut que les ressources suivent. Il faut que les organismes autochtones soient appuyés dans cette démarche-là. C'est trop de mettre ça sur toutes nos épaules, essentiellement.

2125

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et tout ça, ça relève d'une volonté politique ferme.

2130

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Oui. Ça relève d'une volonté politique ferme qui, je crois, va apparaître de plus en plus concrètement puisqu'on a la Commission Viens qui a ébranlé le gouvernement provincial, mais, normalement, ça devrait aussi donner des pouvoirs supplémentaires à la Ville de Montréal, notamment à ce que ça vient en leur pouvoir en sécurité publique.

2135

Ça a concrètement affecté la sécurité publique, la question de la crise à Val d'Or qui a émergé, qui a fait émerger la Commission Viens et c'est pas compliqué : toutes les 140 recommandations de la Commission Viens, on aurait pu les amener ici, dire : « Bien, regardez,

2140 dans votre logique municipale, comment elles doivent s'appliquer et elles s'appliquent » et le gouvernement provincial a un rôle de soutenir la métropole dans l'application de ces solutions.

2145 Et ce que je comprends actuellement, c'est qu'il y a une volonté de la part de la ministre des Affaires autochtones, de la CAQ, à travailler ces dossiers-là, mais c'est toujours l'expertise qui manque, c'est le comment-faire qui est le vrai défi, ultimement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Camarades? Avez-vous... J'ai oublié de demander d'abord à...

2150 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Ça va.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2155 Non, non, ça va, ça va, ça va.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2160 Habib.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2165 Si je comprends bien, ce comment-faire, ça se coconstruit. Ça se construit avec... c'est ça le but. Vous avez parlé des pratiques intéressantes, notamment en formation auprès des policiers, qui ont été diluées quelque part, si je comprends bien.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2170

Non, elles ont été... elles ont été faits justement avec le soutien des organisations, mais une mention que je dis, c'est qu'on n'a pas nécessairement donné des revenus à ces organisations-là pour la part qu'ils vont faire continuellement. Comme nous, notre travailleur social allait soutenir le policier à faire des micro-formations, mais c'est notre financement, notre capacité qui passent dans cette belle initiative, bien intentionnée, mais pas nécessairement montée avec toute la réflexion de la capacité nécessaire.

2175

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2180

Et ces mots-là, continuellement, ce que vous dites, de soutenir financièrement les organismes, pas juste financer des projets, mais financer à la mission aussi, donc que ce soit pérenne. C'est ce que vous voulez?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2185

Exactement. Si on veut que...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2190

Actuellement, on n'a pas...

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2195

... des organismes autochtones puissent défrayer le temps de leur direction, le temps des personnes qui ont cette capacité à influencer des systèmes publics, à toutes les fois que je m'investis à faire ça, à m'asseoir à cette table-là, je ne rédige pas les demandes de financement et je ne soutiens pas mon équipe. Il y a un sacrifice à quelque part, qui se fait. Ce n'est pas toujours l'argent qui sauve des choses, mais, évidemment, si on est capable d'au moins

2200

reconnaître qu'il y a un effort et qu'il y a un investissement fait de notre part, je pense que c'est déjà une bonne étape.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Très bien. Merci.

2205

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Le don de d'ubiquité n'existe pas encore.

2210

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Non.

2215

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et non. Monsieur Thuot?

2220

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui. D'abord, merci pour votre témoignage. Je reviens sur la co-construction. Vous l'utilisez beaucoup pour parler de l'enjeu avec le SPVM. Moi, j'essaie de voir dans quelles mesures on peut l'élargir. Est-ce que... si j'essaie de résumer vos propos, est-ce qu'on pourrait dire qu'en matière de gouvernance municipale, lorsqu'il est question de politique d'action qui concerne la population autochtone vivant sur le territoire, qu'un principe de co-construction devrait s'appliquer, donc, sur le plan de la gouvernance? Est-ce qu'on pourrait résumer votre propos de cette manière-là?

2225

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2230

D'une manière ou d'une autre, on peut toujours vivre dans des grands idéaux qui peuvent être mal appliqués sur le territoire, sur le terrain, comme on dit. Quand on parle de co-construction, c'est qu'ultimement, notre population est très, très, très petite en contraste avec l'énorme population de Montréal et si on demande à un officier ou à un directeur du SPVM, bien, à

2235 quelle proportion c'est utile de traduire à l'inuktitut, par exemple, quelque chose?

Mais si on parle à une linguiste inuktitut, elle va dire : « bien, t'as beau donner un petit cahier avec des mots, si tes officiers ne savent même pas prononcer, c'est mal pensé. »

2240

Il faut vraiment être proche des personnes qui sont proches des populations pour comprendre techniquement comment peut s'appliquer une belle idée comme celle-là. Donc, oui, pour répondre, c'est essentiel à l'étape 1 des hypothèses, de même détruire certaines fausses hypothèses avant de les mettre en pratique dans des projets et de lancer des belles initiatives qui sonnent un peu bien, mais, si on avait parlé à une personne autochtone, on aurait pu nuancer un

2245 peu et préciser exactement le *target quote/unquote* qu'on veut atteindre.

2245

On ne va pas servir de la même manière des jeunes autochtones qui sont dans une situation de... comme un peu « nouveaux arrivants » dans la Ville qui ont toujours grandi dans le Nunavut, on ne va pas les servir de la même manière que des jeunes mohawks de ma

2250 communauté qui viennent en ville pour les études, par exemple. Il y a d'énormes nuances dans notre communauté et seuls les acteurs terrain connaissent ces nuances suffisamment pour que les actions tiennent et soient valides dans la longueur.

2250

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2255

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2260

Avez-vous...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2265

Oui, j'ai une question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2270

Oui, Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

2275

Bonsoir. La Ville, dans le document produit pour cette consultation, mentionnait plusieurs initiatives à l'égard... qui sont prises à l'égard des communautés autochtones incluant les patrouilles mixtes. Je les cite : « avec les policiers, les policières, intervenants, intervenantes. » Là, j'apprends que ces patrouilles sont très limitées. Comment ça fonctionne? Est-ce qu'il y a une travailleuse sociale, un travailleur social qui travaille avec des policiers de chaque arrondissement? Comment ça fonctionne?

2280

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Je ne peux pas rentrer dans les détails opérationnels parce que ça ne relève pas de mon organisation.

2285

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2290

Mais, ce que j'ai pu bien comprendre, c'est que...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2295

Oui?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2300

C'est un microprojet avec une poignée de main d'intervenants, quelques policiers et là, même si, admettons, on voudrait augmenter, bien, c'est sur le dos de cette organisation-là...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2305

Oui, je comprends.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

... qui va revenir d'augmenter sa capacité.

2310

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Alors, la Ville n'a pas mis de ressources pour cet organisme, pour qu'il y ait plus d'intervenants de la part des communautés autochtones.

2315

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Exactement.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2320

D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2325

Pouvez-vous rappeler le nom de cet organisme?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2330

Centre d'amitié autochtone de Montréal.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est le Centre d'amitié autochtone.

2335

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2340

Exactement, et ça pourrait être chaque organisation autochtone qui contribuerait si on avait la capacité. Puis, actuellement, on est en train de travailler justement avec le ministère ainsi qu'une Table locale en santé, mais on se concentrait sur les enjeux de santé, services sociaux et on n'avait pas encore arrimé toutes les démarches.

2345

Moi, puisque je siège sur plusieurs comités, je viens à réaliser le grand besoin d'arrimage de ces démarches-là. Puis, au bout du compte, pourquoi on n'en entend pas parler ou pourquoi le Centre d'amitié n'est pas ici? C'est parce qu'on est toujours, encore une fois, avec une capacité très, très, très limitée.

Moi, je me suis présenté parce que je suis habitué de faire des mémoires. Je sais comment en monter rapidement. J'ai cette habitude-là. Ce n'est pas un défi supplémentaire pour

2350

moi. Mais, on s'entend, il y a au moins dix autres mémoires qui devraient arriver, de perspectives très concrètes de travailleurs sociaux qui travaillent dans des organismes autochtones.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2355

Alors, on est d'autant plus contents que vous ayez pris le temps, tous les deux, de venir nous rencontrer. Et sachez que c'est tombé dans les bonnes oreilles. Merci beaucoup.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2360

Merci. (inaudible).

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Merci beaucoup.

2365

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

J'appelle maintenant monsieur James Oscar à venir partager son opinion avec nous. Merci, Monsieur Holness.

2370

M. JAMES OSCAR :

Bonjour.

2375

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonjour, Monsieur Oscar.

M. JAMES OSCAR :

2380

Donc, merci pour l'occasion de présenter, dans le cadre de cette commission, très nécessaire dans notre ville, mes points de vue. Dans un premier temps, l'expérience expérientielle et, dans un deuxième temps, de mon expérience en tant que professionnel dans le milieu culturel de Québec et dans les milieux culturels globaux.

2385

Il est devenu évident que nous nous trouvons à un tournant historique sans précédent dans la société québécoise et particulièrement à Montréal. L'adoption récente du projet de loi 21 a créé un climat de tension sociale et a remis à l'ordre du jour des questions fondamentales que doit se poser une ville cosmopolite qui met de l'avant la diversité culturelle de ses citoyens.

2390

Les positions, de part et d'autres, sont actuellement exacerbées et si l'on veut véritablement faire face à cette situation pour pouvoir la dépasser et surmonter son impasse, il faudra un effort concerté de la part des communautés visées par de telles politiques, mais aussi de la part de ceux qui sont majoritaires dans la société.

2395

Un débat de fond, lucide et honnête, doit prendre place rapidement si l'on veut éviter que la situation se dégenère. L'article publié aujourd'hui par l'Associated Press au sujet de la poursuite intentée par le Syndicat des enseignants contre la province de Québec concernant le projet de loi 21, l'adoption, par le conseil municipal de Toronto d'une résolution contre le projet de loi 21, le fiasco de la semaine dernière concernant la politique d'immigration, les deux rapports publiés cet automne qui révèlent la façon dont la police a maltraité les communautés noires et autochtones, la mise en garde des Nations Unies à l'égard du projet de loi 21, sont autant d'exemples dans l'actualité récente qui nous indiquent bien que le Québec doit opérer un débat de fond en incluant toutes les parties concernées.

2400

Mais, bien sûr, aujourd'hui, notre préoccupation est municipale. Et dans une grande ville comme Montréal - d'ailleurs, je suis né ici, en 1970, à Rosemont, de parents trinidiens, qui sont venus ici dans le fracas d'une situation politique sociale injuste dans leur pays et ils ne sont pas

2410 venus ici pour vivre... pour une vie nécessairement meilleure, mais certainement pas pour chercher un endroit où les problèmes pourraient survenir et rendre leur exil encore plus difficile.

2415 Comme citoyen de Montréal, je tiens à préciser d'emblée que non seulement j'ai été victime de profilage racial, social, racial, qui a mené à une agression physique par la police de Montréal quand j'avais 20 ans, en 1990. Mais j'ai aussi fait partie d'une communauté de jeunes Noirs de Montréal dans les années '80 à NDG qui ont vu Anthony Griffin se faire tuer comme une bête par la police. Toute ma vie, j'ai craint la police, peu importe où je me trouvais dans le monde parce que j'ai été témoin de la mort brutale d'Anthony Griffin.

2420 Si j'entame mon intervention en parlant des tensions sociales récemment vécues au Québec, et dans mon expérience de jeune Noir ayant subi le profilage racial dans les années '90, c'est que je crois qu'il est important de reconnaître les faiblesses de notre société, d'être lucides et, aujourd'hui, prendre des décisions éclairées et honnêtes en tenant compte des enjeux sociaux qui ont un impact dans toutes les sphères de la société.

2425 Je parle maintenant en tant que chercheur qui travaille à l'intersection de la géographie, à l'anthropologie, à l'Institut national de la recherche scientifique. En passant, nous sommes deux anglophones dans tout l'édifice et, je pense, nous sommes trois Noirs dans tout l'édifice.

2430 Je travaille auprès d'un laboratoire qui travaille sur les enjeux de la sociologie de l'art et mon travail porte sur un projet, aussi je travaille sur un projet sur la reconfiguration spatiale de la jeunesse autochtone à Montréal soutenu par le CRSH.

2435 Mon parcours de vie et les traumatismes que j'ai vus entre les mains de la police de Montréal, en 1990, depuis ça, j'ai consacré ma vie à trouver un moyen, de trouver un moyen où l'autre peut bien vivre avec l'autre.

J'ai choisi les arts et la culture comme moyens de créer de nouveaux espaces, pour créer un dialogue et un sens d'équité. À cet égard, en plus de mon travail de recherche à l'INRS, j'ai été

2440

fier de travailler avec Nathalie Bondil pour réfléchir à une nouvelle orientation dans la façon dont les communautés interagissent avec les institutions culturelles. L'exposition *Picasso*, pour laquelle j'ai été conservateur-conseiller, a eu un effet remarquable sur la façon dont les institutions montréalaises peuvent vraiment investir, interagir et échanger dans les communautés culturelles.

2445

La préoccupation que je soulève aujourd'hui et que j'aimerais non seulement critiquer, mais aussi, à l'avenir, critiquer de façon constructive concerne la politique culturelle de la Ville de Montréal. Et la politique qui est écrite de 2017 à 2022.

2450

J'ai fait une étude approfondie de ce document et je vois beaucoup de raisons de s'inquiéter de l'approche qui a été adoptée pour développer la politique culturelle de la Ville.

2455

Je dirais d'abord que l'effort pour créer ce que vous avez appelé une vision de travailler ensemble, c'est sincère. Malheureusement, que les intentions de la Ville de Montréal soient nobles, ce qui émerge de cette politique ne parvient pas à trouver un moyen d'intégrer les communautés culturelles à l'avant-garde et à l'avant-plan les élaborations de politiques.

2460

La création d'une nouvelle politique, en 2000... je pense, 23 ou 2022, la création d'une politique pour les communautés culturelles demeure une voie à sens unique. Et une nouvelle direction de la pleine intégration de communautés raciales dans l'élaboration des politiques avant leur mise en application est nécessaire et ça me semble être un moyen nécessaire pour que leurs voix, non seulement soient entendues, mais, aussi, que leurs voix prennent des décisions sur la fabrique et la forme dans la culture de la ville.

2465

J'aimerais souligner une chose très simple que j'ai adressée au Service culturel de la Ville de Montréal en mai, ici, à votre commission. L'ordre, l'alliance culturelle que nous avons eu au printemps ou à, ou... et je me souviens très bien. À ce moment-là, j'ai demandé à la madame qui représentait le Service de la vie culturelle de la Ville de Montréal quelle pourrait être sa perspective et celle de la Ville quant à l'influence inhérente et continue de cette dernière politique culturelle de l'œuvre de Richard Florida. Elle m'a dit, à l'époque, qu'elle n'avait jamais entendu

2470 parler de Richard Florida. Et je suis sûr que c'était le fait. Mais la réalité est que pour des experts
comme moi en matière de politique culturelle municipale, l'influence continue de l'idée, des idées
de Richard Florida et ses idées de la classe créative et tout ce que cela implique, est encore très
présente dans cette politique culturelle qui existe pour la Ville de Montréal.

2475 Maintenant, juste pour expliquer quel pourrait être le problème avec ça parce que, bien
sûr, ce n'est pas un problème avec monsieur Florida, mais plutôt avec ses idées. Pour expliquer
très clairement. Monsieur Florida dit aux villes... et il conseille les villes qu'en développant leurs
politiques culturelles, elles devaient importer des créateurs d'autres villes, une classe créative doit
être importée dans la ville de hautes places du monde et cela augmenterait le développement
économique.

2480 Il n'y a rien de mal à cela en soit, mais le problème qui est venu avec ce processus
suggéré... suggéré par la Ville de Montréal par monsieur Florida et adopté dans leur politique
culturelle, après que monsieur Florida a fait plusieurs consultations, ici, comme il a fait à la plupart
des villes développées ailleurs dans le monde, c'était que cela a créé un problème grave de
2485 gentrification et, intrinsèquement, occlus le talent même qu'une Ville a déjà dans sa propre ville,
qui est, selon la théorie de Florida, le meilleur... pour Florida, amener des gens d'ailleurs, une
classe créative est la meilleure idée, selon lui, c'est... la meilleure idée serait de passer à travers
les jeunes citoyens créateurs éventuels capables et vivant déjà dans ces villes.

2490 Donc, je vous parle de la seconde génération. Nous sommes une génération qui a
disparu. Si vous allez dans les universités, il n'y a pas de seconde génération de professeurs. Il
n'y a pas de seconde génération dans le cadre des programmes académiques. Le problème,
Mesdames et Messieurs, c'est que Florida a rejeté ses propres théories. C'est ça la chose. Depuis
qu'il a créé ces théories, que la Ville de Montréal a approprié et qui a mis en œuvre, il a rejeté ses
2495 propres théories au cours des deux dernières années et admis que ses idées ont non seulement
créé des problèmes de gentrification, mais qu'elles sont intrinsèquement liées à une exclusion
raciste.

Et dans notre cas, et vous pouvez lire l'article de Richard Florida sur, dont... il y a plein d'articles où il admet qu'il y a un problème qui a causé des gentrifications partout dans le monde.

2500

Et dans notre cas, ici, à Montréal, cela a eu pour effet direct de passer outre la deuxième génération, c'est-à-dire les gens qui étaient déjà ici, ma génération qui était déjà ici, c'est-à-dire les enfants nés ici de parents immigrants, c'est-à-dire les enfants qui ont à la fois l'avantage d'être de pure laine, comme je suis, Québécois, car ils sont nés ici, mais qui ont aussi une autre vision du monde qui leur est transmise par leurs parents.

2505

Ces citoyens... cette deuxième génération est une richesse pour notre ville. Or, il se trouve que cette génération est presque devenue invisible, car notre Ville a tendance à privilégier les nouveaux créateurs importés qui ont un grand talent, mais qui viennent au prix du sacrifice de cette deuxième génération québécoise perdue à la fin des années... qui a commencé aux années '60.

2510

Nous n'apparaissions tout simplement pas comme professeurs dans les universités de Montréal ni comme étudiants diplômés. Comme Richard Florida l'a dit clairement récemment en rejetant et en s'excusant de sa propre erreur dans sa vision de la classe créative, il a déclaré que la classe créative telle qu'il ne l'avait pas calculé est un groupe de créateurs d'élite blanche qui laisse très peu de place pour les personnes de couleur.

2515

Dans le rapport de la Ville de Montréal, il parle de la ville créative et l'influence du concept de cette ville qui continue aujourd'hui sur notre politique culturelle. Le problème non seulement que ces principes directeurs de la Ville continuent d'utiliser la classe créative, la ville créative et les idées de quartiers culturels, c'est non seulement ça, c'est que nous importer des idées préfabriquées pour élaborer une politique culturelle de la ville et dans notre ville, comme dans la plupart des autres, ça créé de l'embourgeoisement, de l'iniquité, mais surtout au-delà du racisme, reconnu ces modèles, créant la question plus vaste que nous devons nous poser est: pourquoi importons-nous des idées pour élaborer des politiques culturelles dans des contextes qui ne tiennent certainement pas compte de nos besoins spécifiques de Montréal?

2520

2525

2530 C'est pour ça que je suis ici aujourd'hui, pour proposer que la prochaine politique culturelle municipale soit créée en dehors du concept de ces villes créatives prêtes à porter et d'autres idées préfabriquées de ce genre et que nous élaborons un plan non seulement avec des urbanistes, des planificateurs, des politiques, mais aussi avec toute la communauté afin que nous puissions commencer à refléter véritablement les besoins et réalités de notre propre ville.

2535 Je propose certainement... il y a des gens comme moi qui peuvent offrir leurs services en tant qu'expert en politique culturelle municipale pour développer notre propre et nouveau modèle fait par les citoyens, par les citoyens, Montréal, non importé d'ailleurs, et fait pour des Montréalais.

2540 Ce type de politique culturelle prendrait la forme d'une démarche sans précédent de *crowdsourcing*. Plusieurs villes ont fait ça. Plusieurs villes abandonnent, année après année, du *crowdsourcing* et, si vous ne savez pas ce que ça veut dire, ça veut dire « une production participative ». Ça veut dire que la prochaine, qu'est-ce que je vous propose, c'est que la prochaine politique culturelle de la Ville de Montréal soit faite par 200 000 personnes, pas par cinq personnes, avec une *crowdsourcing* et tout le monde, ce qui se passe, ce qui est important pour elle dans les arts et culture, deviennent leur façon de créer cette politique.

2545 Je peux donner des exemples très réussis de plusieurs villes qui ont réalisé que l'introduction d'anciens modèles de la ville créative ou de quartiers culturels ne correspond pas toujours à leur vision spécifique et de nos besoins spécifiques, de notre ville.

2550 Et même de manière plus sérieuse, de telles idées préfabriquées pour développer des villes créatives, en empruntant des exemples à d'autres villes, ont été montrées à travers la littérature scientifique comme ayant de réelles conséquences pour la gentrification, la division et la division spatiale.

2555 Si l'art de la culture, comme nous l'avait souligné à juste titre est la voie à suivre pour créer des formes communes de citoyenneté et un lieu commun, et des lieux communs où les citoyens peuvent se rassembler et créer des expériences relationnelles, percutantes, pourquoi ne

pas nous assurer que la contribution de centaines de milliers de Montréalais devient le fondement de notre prochaine politique culturelle pour l'avenir?

2560

Comme je l'ai dit, je serais plus qu'heureux de rencontrer les représentants de la Ville et de leur fournir une vision de la création d'une politique culturelle digne d'une ville de diversités comme la nôtre avec sa propre histoire et avec notre propre façon d'être afin que nous puissions vraiment devenir une ville de classe mondiale souvent, seulement, pas juste artistique et culturelle, mais avec de nouvelles visions qui viennent de nous, pour nous et, aussi, pour construire une vision ensemble de la ville. Merci.

2565

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, Monsieur Oscar. C'est une proposition que je trouve intéressante, audacieuse, mais, en même temps, qui rejoint l'identité québécoise dans ce qu'elle a de plus profond, qui est la créativité. Et permettre à la créativité propre aux Québécois de s'exprimer... je n'ai que ce commentaire. Je n'irai pas vers l'opérationnel, mais je comprends qu'au point de départ, vous pensez à une politique qui serait de reconnaissance et de construction à partir d'une identité qui existe déjà, plutôt que de l'importer. Alors, je suis sûre qu'il y a des questions. Je sais... Madame Émond, vous n'en avez pas?

2570

2575

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, oui, oui, mais je vais m'adresser à monsieur Oscar avec joie. Je ne vous cacherai pas que dans une vie antérieure, j'ai eu à rencontrer Richard Florida.

2580

M. JAMES OSCAR :

Je sais que vous (inaudible), Madame.

2585

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2590 Et, franchement, je me suis réjouie de voir qu'il avait rejeté ses propres théories. On va arrêter ça là. Au fond, vous faites le lien entre beaucoup les réflexions de monsieur Tsaronséré Meilleur qui vous précédait.

M. JAMES OSCAR :

2595 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2600 Sur...

M. JAMES OSCAR :

2605 Cocréation.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2610 La cocréation comme un véritable outil de politique ou de services qui travaillent avec les premiers intéressés et je pense que c'est quelque chose avec lequel il faut véritablement réfléchir et cette idée de *crowdsourcing*, c'est vraiment intéressant. En tout cas, je suis sûre que ça va se rendre dans un certain nombre d'oreilles à la Ville de Montréal. Je n'ai pas de questions précises. Est-ce que mes amis en ont? Mes collègues, excusez-moi.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2615 Ça va être donc une ou des questions de néophyte parce que j'apprends beaucoup de choses. J'apprends... je suis un petit peu en état de choc parce que c'est une problématique qui

2620 m'échappait. Alors, mes questions seront très naïves. Ce que je sais des politiques culturelles à la
Ville de Montréal, c'est très, très, très vague, mais il y a des mots comme ça, les mots pop-up
qu'on retrouve dans le discours institutionnalisé. Vous avez mentionné le quartier culturel, la
notion de quartier culturel. Est-ce qu'il y a d'autres notions pop-up comme ça qui sont associées
dans votre perspective à cette approche de Richard Florida et qui seraient à critiquer, sinon à
rejeter? Dans les autres mots pop-up que je vois souvent, il y a médiation culturelle, je ne sais pas
si ça rentre là-dedans, non, ça, c'est autre chose...

2625 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

C'est bien important. C'est autre chose, c'est vieux.

2630 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

2635 C'est autre chose. O.K. Alors, voyez-vous, là, tout ça, c'est confus pour moi. Quand je lis
un document d'arrondissement, il m'est arrivé de lire un document d'arrondissement sur une
politique d'action culturelle et je pouvais voir qu'il y avait des buzzwords et j'aimerais les décrypter
ces buzzwords, alors est-ce que vous pouvez nous aider un petit peu là-dedans?

M. JAMES OSCAR :

2640 Donc, juste pour vous donner un historique en deux minutes. Ça commence dans les
années '70 avec l'UNESCO. Ça commence avec l'étude des *cultural industries*.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2645 Les industries culturelles.

M. JAMES OSCAR :

2650 Les industries culturelles parce que nous avons eu des villes où les usines ont fermé et on a passé de l'économie de... l'économie par les usines.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2655 Industrielle.

M. JAMES OSCAR :

2660 Industrielle jusqu'à l'économie de savoir. Donc, le premier rapport, un des premiers rapports à Montréal où Florida et cette idée, c'est sur le *knowledge economy*. Donc, ça, c'est un des premiers mots-clés : the *knowledge economy*.

2665 Et là, après ça, ça va à travers plusieurs mots-clés, mais qu'est-ce que je vous dirais avec ces mots-clés, ils sont dangereux parce qu'ils se vident de sens. Ils se vident de sens parce que c'est des mots importés qui sont mis dans une ville sans vraiment regarder en profondeur comment on peut vraiment approprier ces idées parce que ce n'est pas juste des mots-clés, ce n'est pas juste des idées, ça devient des façons d'être.

2670 Donc, on commence avec... après le *knowledge economy*, ça devient la ville créative. Donc, la ville créative, à la base, est une idée très, très intéressante. C'est une idée holistique de trouver une façon d'importer, pas... de comment est-ce qu'on peut être créatif dans la ville, mais, après ça, qu'est-ce qui est intéressant, c'est que si vous regardez le rapport maintenant de la Ville de Montréal, une des choses très intéressantes...

2675 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

La politique culturelle actuelle.

M. JAMES OSCAR :

2680 Actuelle, c'est qu'ils utilisent souvent le mot « culture » et « art », mais ils ne savent pas c'est quoi, à quel moment ça veut dire quoi. Je peux vous montrer toutes les pages, page à page.

2685 À New York, la politique actuelle de New York, ça s'appelle *Create New York City*. C'est fait par 400 000 personnes. Tout le rapport, tous les mots du rapport, c'est... imagine prendre toutes les pensées de 200 000 personnes et les mettre dans un ordinateur et... qu'est-ce qui sort de là? C'est la politique culturelle.

2690 Dans ce rapport, ce qui est intéressant, c'est qu'ils ne parlent jamais de la culture. C'est toujours Arts and culture. Et on se vide, on utilise ce mot, « créativité », parce que c'est quoi la créativité? Est-ce que c'est pour le *business*? Mais si c'est une politique culturelle de la Ville, c'est sûr qu'on parle de l'art à l'avant. Et, moi, mon travail à l'INRS, c'est de parler aux artistes eux-mêmes pour savoir... qu'est-ce que ça veut dire, la créativité, pour eux? Et comment est-ce que ça se juxtapose avec cette idée de la créativité de la Ville qui n'est, malheureusement, pas très bien élaborée.

2695

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que je peux vous demander la question des quartiers culturels parce que je pense que Verdun...

2700

M. JAMES OSCAR :

Ça, c'est le nouveau, hein?

2705

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui.

M. JAMES OSCAR :

2710 Ça, c'est le nouveau...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2715 J'aimerais savoir pourquoi...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Le nouveau buzz...

2720 **M. JAMES OSCAR :**

... buzz.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2725 Qu'est-ce qui vous inquiète par rapport à ça? Est-ce que c'est parce que ça joue les arrondissements les uns contre les autres? Parce qu'il y a d'autres villes dans le monde qui ont eu des quartiers... Barcelone est toujours citée, bon.

2730 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

... on le retrouve dans des politiques d'arrondissement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2735 On le retrouve, notamment à Verdun, pour les quartiers culturels, si mon souvenir est bon.

M. JAMES OSCAR :

2740 Donc, dans un premier temps, on sait déjà... quand il y a une importation de cette logique-là, il y a une situation de logements, d'embourgeoisement et tout ça, mais, si on veut parler de la créativité et... les arts et la créativité, ça devient quoi, la créativité, dans les quartiers culturels? Est-ce que ça devient juste des spectacles? Est-ce que ça devient quelque chose intègre, qui continue avec son intégrité?

2745

 Je vous dirais une chose qui est intéressante, mais je vous parlerais de Robert Lepage pour un moment. Une chose que j'ai trouvée à Robert Lepage coupable, ce n'est même pas qu'il a fait de l'appropriation culturelle, qu'il s'est rendu un artiste qui joue avec le spectacle, jusqu'au point que c'est une société de spectacles, jusqu'au point que ses spectacles se vident de sens.
2750 C'était ça, le problème, un peu, avec *SLÀV* parce que quand vous allez dans ces quartiers culturels, souvent, l'art qui va là-bas, ça devient plutôt du spectacle plutôt qu'une façon que les gens peuvent enrichir leur vie. Alors, je ne peux pas faire des généralisations, c'est sûr.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2755

Oui.

M. JAMES OSCAR :

2760

Mais... on ne peut pas faire des généralisations, mais...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2765

Parce que je pense que la notion... est-ce que je me trompe... d'accueil d'artistes en résidence, de médiation culturelle avec les artistes et le public...

M. JAMES OSCAR :

2770 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2775 Il n'y a pas que des défauts dans...

M. JAMES OSCAR :

2780 Mais si on concentre tout dans un quartier culturel, ça devient un problème parce qu'il faut avoir d'autres lieux, comme maintenant la Fonderie Darling, ils sont dans une bataille pour ouvrir une usine à Saint-Henri et ça devrait se passer très facilement, mais c'est devenu... c'est très important de ne pas concentrer tout dans un lieu parce que ça devient, de mon avis, de ma recherche, ça devient de l'hégémonie culturelle.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2785 O.K.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente:

2790 Monsieur El-Hage?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

2795 Merci. Rapidement, 200 000 personnes. Comment on peut opérationnaliser, comment la Ville peut mobiliser...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2800 Les algorithmes. Les algorithmes.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2805 200 000 personnes via quoi?

M. JAMES OSCAR :

Les scientifiques.

2810 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Via des Tables de quartier, via...

M. JAMES OSCAR :

2815 Oui, oui, c'est ça.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2820 Des rencontres de citoyens?

M. JAMES OSCAR :

2825 Oui, oui. Il doit y avoir des rassemblements d'arrondissements.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2830 Oui. Donc, on lance des rassemblements...

M. JAMES OSCAR :

2835 Des rassemblements. C'est quoi la créativité pour toi? C'est quoi la culture pour toi?
Qu'est-ce que ça veut dire? Il y aura des experts qui vont venir leur parler, il y aura des non-experts qui vont parler.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2840 En utilisant les bibliothèques, par exemple, dans les quartiers...

M. JAMES OSCAR :

2845 Oui, oui. Afficher qu'est-ce que... écrivez qu'est-ce que vous pensez, mais aussi des soirées, peut-être, d'animation parce que, tu vois, il y a des gens qui ont des idées à la créativité qui sont très intéressantes, d'autres pays qui peuvent rentrer dans notre rationnel, de créer une nouvelle dynamique de la culture et des arts de la ville. Je ne sais pas si ça répond, mais...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2850 Oui.

M. JAMES OSCAR :

2855 Dans les arrondissements, ça se passe.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2860 ... pour l'opérationnaliser, c'est ça.

M. JAMES OSCAR :

2865 Dans les arrondissements.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2870 Oui, en effet. J'ai une autre question, si vous me permettez en lien avec... peut-être on s'éloigne un petit peu, mais ça a toujours été une réflexion pour moi qui n'a jamais abouti. C'est les manifestations culturelles des communautés culturelles, par exemple, des... on voit la Semaine italienne, la Semaine... le...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2875 Le Festival du Monde Arabe.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

2880 Le Festival du monde haïtien. Le Festival du Monde Arabe. Un peu partout... On voit depuis une dizaine d'années, à peu près, peut-être un peu plus, il y a des fins de semaine au parc Jean-Drapeau.

M. JAMES OSCAR :

2885 Les Week-ends du monde.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2890 Qu'est-ce que vous en pensez, de ça?

M. JAMES OSCAR :

2895 Je pense que ça devient une société un peu atomistique, ça se divise. Il faut avoir des événements où il y a un rassemblement. Est-ce qu'il y a une façon d'avoir... honnêtement, moi, j'ai parti cet été de Montréal. Moi, je ne pouvais pas, avec tous les festivals, parce que ça devient... parce que j'ai l'impression comme... je vais vous donner un exemple : Nuit blanche. J'étais à Nuit blanche à Toronto et je vous dis, je ne peux même pas vous décrire comment ça marche, comment c'est incroyable. La Nuit blanche à Toronto, tout est basé que tout le monde va
2900 à tous les événements.

À Montréal, c'est impossible d'aller à tous les événements parce que tout le monde fait son événement en même temps. Donc, c'est une compétition. Est-ce que tu vas aller là? Est-ce que tu vas aller là? À Toronto, ça commence à Scarborough. Est-ce que vous savez combien de
2905 gens étaient à Scarborough pour la Nuit blanche? Tout Toronto. Pas juste les gens de Scarborough.

Et qu'est-ce qu'ils avaient pour Nuit blanche? À Scarborough, le plus important artiste du moment, canadien, Kent Monkman. Ils montraient son film dans le Centre civique de
2910 Scarborough. Il y avait des Antillais, des Indiens, des hipsters de Toronto qui ont pris le train et c'était le début de la soirée et toute la soirée est un trajet d'une place à l'autre place. Et ça a créé un genre de narration, mais, aussi, ça a créé aussi une façon de ne pas diviser tout le monde.

Et je vous dis une chose que je n'ai jamais vue : il y avait des vieux messieurs antillais, des vieilles mesdames indiennes, ils regardaient l'art, ils ne bougeaient pas. Je n'ai jamais vu ça
2915 de ma vie. Il faut qu'on trouve une façon de lier des choses un peu plus dans cette ville.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2920 Écoutez, je pense que je réitère ce que je vous ai dit depuis le début et, on n'oublie pas
que vous nous avez... je pense que Jean-François Thuot l'a bien dit, c'est une autre façon de voir
ce que madame Alexandre appelle « des angles morts ». C'est au niveau de la culture. Quand on
parle d'exclusion, quand on parle de discrimination, comment, effectivement, l'importation de
normes ou l'imposition de normes peut nuire à la démocratie et, surtout, appauvrir culturellement
2925 une métropole comme Montréal.

 Ce que j'en retiens, c'est que vous pensez qu'il y a... et j'ai tendance à penser avec vous
qu'il y a un potentiel énorme de créativité, ici, et pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas ce pari là?
Maintenant, je vais vous poser une autre question très, je dirais, très utilitariste. Est-ce que vous
2930 allez nous laisser votre document, votre...? Parce que nous n'avons pas eu de mémoire. Est-ce
que vous allez nous laisser une clé USB, une... ?

M. JAMES OSCAR :

2935 Est-ce que je peux l'envoyer un autre jour ou...?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

 Mais bien sûr.

2940

M. JAMES OSCAR :

 Eh bien, oui.

2945 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente:**

 Bien sûr. Madame Youla Pompilus-Touré est la référence.

M. JAMES OSCAR :

2950 Je pourrais vous donner mes références, comme ça...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2955 Oui, vous lui donnerez... D'accord.

M. JAMES OSCAR :

... sur la littérature scientifique.

2960 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment.

M. JAMES OSCAR :

2965 Merci. Merci pour votre accueil.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2970 Merci beaucoup. Voici maintenant le temps de notre dernier invité, monsieur Hadj Zitouni du Mouvement Action Justice. Bonsoir, Monsieur.

M. HADJ ZITOUNI :

2975 Bonsoir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2980 Alors, vous venez accompagné.

M. HADJ ZITOUNI:

2985 Alors, bonsoir. Je m'appelle Hadj Zitouni et je suis accompagné de madame Paola Gomez, et nous sommes du Mouvement Action Justice, un organisme de défense de droits et qui existe depuis une vingtaine d'années.

2990 Alors, écoutez. Aujourd'hui, je vais un peu... Je viens ici pour, comme, témoigner. Alors, j'aimerais bien dire juste... Merci pour toutes les personnes, là... l'initiative des personnes qui sont derrière cette initiative-là. Et on comprend très, très bien qu'aller chercher les 22 000 signatures ou... ce n'est pas quelque chose qui était tout à fait évident. Alors, je dirais un gros merci.

2995 Deuxième chose : j'ai bien compris également que ce n'est pas une initiative qui vient de la Ville de Montréal non plus, là, alors que la commission, elle vient de recevoir le mandat pour présenter des recommandations.

3000 Je souligne en même temps que les recommandations que la Ville demande, ça me fait penser un peu, ça me fait penser un peu, un peu... je retourne un peu, je prends un exemple, par exemple, en 2007, Jean Charest a fait un peu le même exercice : demander... il a mandaté une commission avec deux représentants qui sont tout à fait à la hauteur et il a déclenché une caravane qui a fait le tour du Québec et qui a duré, à peu près, si je ne me trompe pas, trois mois et qui a coûté quand même 1.5.1 million de dollars.

3005 Mais, à la fin de cette consultation publique, qui a, quand même, je dirais, qui a quand même rassemblé à peu près 1597 pages et qui a été résumée en environ 300 pages et qui a été déposée devant le premier ministre, et ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'une fois ces recommandations sont déposées devant le bureau du premier ministre, la réaction a été que le

3010 rapport était très, très bien écrit. Après ça, on ouvre le tiroir. On le dépose et il n'y a pas, malheureusement, d'impact. Vous comprenez? Alors, vous comprenez bien le souci, hein? L'inquiétude. Je me demande jusqu'à où cette commission qui est en face de moi aujourd'hui, elle va... comment elle va imposer, comment elle va... quel est son rôle réel pour convaincre et pour, justement, exiger?

3015 Peut-être... peut-être qu'il y a une... je ne sais quel genre de force, s'il y a une initiative populaire qui a réussi à forcer le bras de la Ville, comment le rôle de la commission qui est en face de moi aujourd'hui... qu'est-ce qu'elle peut faire à ce niveau-là?

3020 Alors, je ne vous cache pas la vérité. Moi, la première fois où j'ai fait l'exercice de venir parler, pas parler, je voulais assister, devant un sujet semblable, le racisme, la discrimination systémiques, ça a été l'année passée, c'était la Ligue droits et libertés qu'ils ont invitée. Ils étaient invités dans l'Université de Montréal, l'université de... l'UQAM pour justement faire une réflexion et quand je suis arrivé à la salle, j'ai pris place et puis, à ma grande surprise, je vois une personne blonde qui vient pour nous expliquer qu'est-ce que ça veut dire, le racisme et parler du racisme.

3025 Je ne vous cache pas, je ne sais pas pourquoi... Est-ce que j'ai bien fait ou je n'ai pas fait...? Mais ma réaction... je me suis levé, j'ai pris mes affaires et je suis parti. Alors, pour la simple raison, je me dis que... comment cette personne-là qui n'a jamais goûté l'amertume de racisme, elle vient d'expliquer qu'est-ce que le racisme? Ça, c'est une réaction... je ne sais pas... c'est quelque chose, une révolte à l'intérieur ou quoi que ce soit, mais j'ai quitté.

3030 Je reviens maintenant, je veux juste, entre parenthèses, j'avais promis à mon fils de... parce que d'habitude, je lui raconte une histoire avant de dormir et, ce soir, j'avais promis que j'allais raconter son histoire, à lui. Alors, je vais raconter d'abord l'histoire où je ne l'oublie pas, après ça, je reviens à mon propos.

3035 Alors, mon fils, l'année passée, il jouait dans la cour. On a une cour d'une coopérative, et il y avait un voisin qui s'appelle Tremblay... parce qu'il a trouvé un sac de chips par terre, il venait

3040 de faire le nettoyage, alors il a été fâché, puis il a pris l'enfant par le cou et comme il est énorme un peu, le gars, là, il a forcé, et puis c'est une sorte d'agression. Il rentre à la maison l'enfant en train de pleurer, alors la maman, elle fait le 9-1-1, et la police vient sur place. Alors, la maman, elle fait de la glace, elle applique de la glace et tout.

3045 Moi, j'étais au travail, alors ils m'ont appelé. La police, ils viennent et ils vont aller rencontrer la conjointe du monsieur parce que le monsieur est parti et ils sont revenus et ils ont parlé à la conjointe, c'était... vous savez, moi, je déteste le mot « Québécois » parce que, moi, je suis Québécois et puis je me sens Québécois, mais difficilement, là, pour le dire, mais le policier vient, il fait... il va lui dire, à la maman, comme quoi il faut attendre que le père, il donne son avis, s'il va porter plainte ou non.

3050 Moi, je rentre, le lendemain, je m'en vais au poste 44. Je dépose la plainte. La plainte, elle va se... c'était très difficile pour la déposer, mais ça a abouti, mais après ça, ça va aller à l'enquêteur. L'enquêteur, il fait le rapport et ç'a n'a pas abouti. Il n'y a pas d'aboutissement.

3055 Alors, moi, je fais une demande pour recevoir le rapport du policier et, écoutez, c'est ça, l'histoire. Alors, je m'assois sur le fauteuil, en train de lire le rapport. Alors, je comprends que tout ce qui a été dit, un petit peu, ça n'a pas de sens, et tout. Mais, mon fils qui était à côté de moi, il regarde en bas et il voit dans le rapport, en bas du rapport, il est écrit son nom, c'est Wisin Zitouni, d'origine maghrébine. Et, en face, à côté de Tremblay, X, je n'ai pas envie de dire le nom, c'était barré. Alors, mon fils, il me dit : « Papa. » J'ai dit : « Qu'est-ce qu'il y a? » Il m'a dit : « Qu'est-ce que ça veut dire d'origine maghrébine? »

3065 Il est né au Québec. Il n'a jamais été ailleurs. Il ne connaît pas l'histoire! Il ne connaît pas ça. Alors, moi, je le regarde et je savais... je n'ai pas vu... j'ai oublié complètement le fond du rapport, finalement. Je l'ai pris tout simplement dans les bras et je ne savais pas quoi répondre, réellement, je ne savais pas quoi répondre.

3070 Alors, c'est ça, l'histoire de mon enfant et ça, c'était un rapport, et me demande combien de personnes, quand il y a un rapport en bas, il était désigné comme quoi il est Maghrébin ou race noire, ou un Chinois, ou je ne sais pas quoi. Est-ce qu'il y a une nécessité? Ce qu'on appelle le racisme institutionnel. Vous comprenez?

3075 Je reviens maintenant au... le plus important. Alors, je fais... je n'ai pas envie... nous, on travaille dans un organisme de but non lucratif bénévole depuis une dizaine d'années, alors je passe quand même mon temps, pendant une... trente heures minimum par semaine. Et, quand je suis arrivé ici, au Québec, vous devez le comprendre, je suis quelqu'un qui parle. Je veux témoigner. Enfin, vous comprenez. Je sais qu'il y a quelqu'un qui a dit que tout ce qu'on dit était déjà dit, hein? Mais on le dit d'une manière autre. Mais c'est ça, ce qui est important, c'est le témoignage. Je veux participer à ce témoignage-là.

3080 Alors, moi je viens avec... au Québec, il y a une trentaine d'années et j'arrive avec cette opportunité. Ils nous ont miroité l'opportunité, quand vous arrivez au Québec, c'est non pas... et quand je dis Québec, je reflète Montréal. Montréal, c'est le cœur du Québec. O.K. Et quand je dis l'opportunité, non pas d'être dans un pays où il y a la justice, l'égalité et... la justice, l'égalité, tout ce que vous voulez, mais, plus important que ça, que vous allez devenir Québécois. Vous comprenez? Ça, c'est très important. Vous allez être des Québécois.

3090 Et j'arrive ici et j'avais ce que vous appelez la barrière linguistique. Je viens d'un pays où on a été arabisés à 100 %. Je ne connaissais pas un mot, presque un mot français, parce que c'est après 62, le gouvernement a décidé de tout ce qui est rapport avec la colonisation française, il faut l'éliminer.

3095 Alors, je viens ici, moi, j'ai 22 ans, alors je viens. À 22 ans, j'étais déjà diplômé en administration et je travaillais déjà sept mois, mais vous savez, le défi d'un jeune qui veut relever les défis, d'aller un peu... s'aventurer, faire une autre vie d'une autre manière et apprendre d'autres choses et tout. Je vois le défi de la langue et j'étais inscrit à Katimavik à la Ville Saint-Laurent et je traverse cet... ce que j'appelle le désert, la traverse... la langue et tout. Et j'ai obtenu

un bac à l'Université de Montréal, à l'université de l'UQAM et je me suis dit : « Maintenant, puisque j'ai un bac... » Je voulais, tout ce que je voulais : sortir de ce que vous appelez la minorité visible et ça, ça a été dit, mais j'aimerais bien le répéter.

3100

Ça veut dire que, vous savez que, à la fin des années '80, début de 90, il y a cette loi qui est venue stipuler comme quoi toute personne qui n'est pas autochtone ou qui n'est pas de race blanche, il est de minorité visible, malheureusement. Alors, ils nous ont piégés. Excusez-moi du mot. Piégés. Et je reste là et, moi, je me dis : « Quand même, comment je peux sortir de ce cercle qui est visible pour aller à l'invisible? » parce que l'invisible, il veut dire quoi? Vous vivez dans la dignité, vous vivez tranquillement sans regard, sans rien, et c'est ça, ce que je cherchais.

3105

Ne pas... imaginez-vous, depuis 30 ans, j'ai toujours exercé un travail à salaire minimum jusqu'à présent, vous comprenez? Et dans la promo, j'ai été, quand j'ai eu mon bac parce qu'après ça, j'ai fait des études supérieures, mais quand j'ai eu un bac, je me suis dit : « Maintenant, être disqualifié... pourquoi je ne peux pas obtenir un travail comme tout le monde? » Alors, je vous raconte une autre et des milliers de choses, hein, parce que quand vous traversez pendant 30 ans, vous entendez : « d'où vous venez? » On va toujours vous rappeler que vous êtes un étranger, vous comprenez? Je ne parle pas de combien de fois j'ai entendu ça, l'arabe.

3110

3115

Imaginez-vous, là, une voisine que... je la rencontre dans un magasin et elle pleurait. Qu'est-ce qui se passe? Elle m'a dit : « Il y a une personne qui vient de m'insulter parce que... pour mon... », malheureusement, pour son voile qui était sur elle, sur ses cheveux. Elle ne savait pas quoi faire. J'ai dit : « Écoutez, quand même, il y a des lois. On va voir. »

3120

Alors, je l'ai ramenée au poste 44 pour déposer une plainte. La plainte n'a pas abouti. Je m'en vais voir le député. Tout simplement, il n'y a pas de lois. Je ne dis pas aujourd'hui que la Ville n'a pas... qu'elle ne peut pas contrer le phénomène. Il faut comprendre très, très bien que le phénomène, il est énorme. On parle d'un éléphant dans une pièce. Et pour sortir cet éléphant-là, ce n'est pas juste... ce n'est pas les portes, ce n'est pas les fenêtres, c'est impossible, tous les trois. Il faut complètement détruire la conception, vous comprenez? Et reconstruire une autre

3125

3130 conception. Et ça, ça ne vient pas simplement, ça ne vient pas simplement de... voyez que, quand un citoyen injure un policier. Qu'est-ce qu'ils font, la Ville de Montréal? Il y a... on va directement traduire la personne à la justice. Il y a des, ce qu'on appelle, il y a des contraventions. Il y a toutes des barrières et des balises pour le ralentir à le faire, c'est-à-dire que celui qui veut le refaire une deuxième fois, il va réfléchir deux fois, mais quand on vient en face de vous, on va vous dire : « Sale Arabe, retourne chez vous! » Il n'y a rien qui va l'effacer. Il n'y a rien.

3135 Moi, j'ai fait toutes les démarches, vous comprenez? J'ai fait toutes les démarches à ce niveau-là. Ils me disent : « Écoutez, là, c'est au niveau fédéral. Il y a des lois, il y a des... » Mais pourquoi un policier, est-ce c'est plus important? Est-ce que c'est un policier ou c'est un citoyen? C'est ça, la question qu'il faut... elle est où, l'égalité, vous comprenez?

3140 Ça, c'est très important. Moi, je vis malheureusement... je sais que vous l'avez entendu, vous l'avez entendu, mais j'aimerais bien vous le répéter, vous comprenez? C'est très important de le répéter. Je sais que parmi vous, il n'a jamais senti c'est quoi le racisme. Mais, moi, depuis 33 ans, je ne vis que ça, vous comprenez? Au quotidien. Moi, maintenant, j'ai compris qu'est-ce qu'un Noir, il a souffert, mais, avant, je ne savais pas.

3145 Vous savez, je lis l'histoire, j'ai les livres. Je peux venir aujourd'hui avec une étude. Je vais faire endormir, mais ça... Vous devrez... et certains... présentement, il y a des politiciens qui ne croient pas qu'il y a du racisme. Moi, je rencontre des policiers, je rencontre le corps policier qui ne reconnaît pas comme quoi il y a... ce qu'il y a discrimination systémique et il y a du racisme. C'est horrible. Nous sommes en 2020. On arrive à proche à 2020.

3150 Un enfant de dix ans, je vais lui dire quoi comme réponse? O.K. Moi, juste moi, comme personne, individuellement, personne, j'assume, c'est moi qui ai fait l'erreur et je suis tombé dans le piège. Mais quel est le crime de mon enfant? Qu'est-ce qu'il faut faire pour réparer ça? Moi, un jour, je vais partir, je vais quitter, je vais mourir, mais mes enfants, qu'est-ce qu'ils vont dire? C'est
3155 notre père.

Mon fils, maintenant, quand il sort, vous êtes d'où, tu viens d'où? Ça, c'est tout un... c'est tout un travail. Et ça, c'est une prise de conscience et la prise de conscience, d'abord, il faut qu'elle sera au niveau politique. Vous comprenez? C'est très important. Si elle n'est pas partagée, s'il n'y a pas un souci réel de société, on ne règlera pas ce problème-là.

3160

Vous savez, il y a 25 %, 22 % de cette population que vous appelez « visible », hein? Ces gens-là, comment ils vont grandir? De quelle manière ils vont grandir? Vous comprenez? 25 %, peut-être le lendemain, ils vont être 50 %. Moi, j'ai hâte et je sensibilise cette population d'aller, d'aller comme représentants politiques. Vous devrez... vous devrez aller. C'est ça qui va changer ça. C'est de l'ignorance. Vous comprenez c'est quoi? C'est tout ça : le racisme, la discrimination systémique, c'est de l'ignorance. Ça veut dire que l'État n'a pas fait son devoir comme il faut.

3165

Vous comprenez? Quand j'ai entendu dernièrement monsieur Legault, devant cette histoire des immigrants, là. Si c'est ce... il disait quelque chose de... ça vient de quelqu'un, excusez-moi le mot, je suis désolé de le dire, là, « hypocrite. » Pourquoi? Je vais dire pourquoi. Il disait que... je n'ai pas compris, ça veut dire... il parlait pour les étudiants qui sont sur le sol québécois et les travailleurs qui sont sur le sol québécois... Ah! Maintenant je recule. Pourquoi, Monsieur Legault? « Ah! Parce que j'ai compris... je ne savais pas que ces gens-là, ils ont l'intention de devenir Québécois. » Ils sont, finalement, des Québécois. C'est des gens qui vivent ici depuis un an et qui n'ont pas eu encore de statut de résidence permanente.

3170

3175

Et pour les gens, les milliers de personnes qui vivent ici, pourquoi un Noir, on l'appelle toujours un Noir? Comment on peut changer de regard? Moi, je vécu dans une société, mon meilleur ami est un Noir et je n'ai jamais pu dire à mon ami qu'il était Noir ; je n'avais même pas l'idée de le dire. Je ne sais pas si... c'est quelque chose de religieux, qu'ils nous ont dit : « Non, nous sommes tous nés égaux. Vous ne devrez pas le faire, c'est un péché. » Je ne sais pas ce qui fait que je ne lui dis pas. Pour moi, mon ami était un Noir ou il n'était pas Noir. Tu sais quoi? Je me demande aujourd'hui, moi, je passe... je travaille au salaire minimum, O.K., toujours... vous ne pouvez pas imaginer comment l'exploitation que j'ai. Ça ne me dérange pas. J'assume, mais

3180

3185 quand vous posez la question... je fais de 9 heures à 3 heures bénévolat, 30 heures par semaine, pendant 10 ans.

Je vis dans l'ombre et quelqu'un d'autre qui est sur son sofa avec un chips, il est Québécois. Il vit dans l'invisibilité. Et moi, je suis visible et pourtant, je suis dans la valeur ajoutée.
3190 Je ne suis pas juste un citoyen, je suis un citoyen avec la valeur ajoutée. J'ajoute quelque chose. Je participe. Et je ne suis pas venu accidentellement, venu pour devenir un militant de droits, défense de droits, comme ça.

J'étais aux études supérieures. J'ai fait des études supérieures. Et, un jour, je travaillais dans un hôtel dans une réception. Imaginez-vous, je travaillais dans une réception. Ils arrêtent, il y a une descente. La police, ils arrêtent des Noirs, un groupe de Noirs. Qui a loué la chambre? À qui vous avez donné l'argent? Sans aucune vérification. Ils me prennent et me mettent dans le trou, alors que je n'ai jamais pris une cigarette de ma vie. Je n'ai jamais touché à une drogue dans ma vie. Je n'ai jamais commis un délit dans ma vie, vous comprenez? Ça, c'est un principe de vie.
3195 J'étais presque solitaire.
3200

Alors, ils me mettent en pause. Ils vont... ils m'ont détruit totalement. Je m'en vais devant la Cour, il est acquitté. Il n'a rien à se reprocher. Et je me suis dit : « Pourquoi je m'en vais à l'université? Je fais quoi avec ça? Je n'ai plus envie de rien. Je vais aller venir en aide à des personnes qui sont dans le besoin. » Et je m'investis âme et corps et tout mon temps pour le faire et, finalement, je me retrouve toujours d'être un Arabe et je n'ai jamais pu sortir du clan de ce que vous appelez « visible », hein, « communauté visible » et pour ne pas...
3205

J'aimerais juste... la question, dernière question. Qu'est-ce que... vous, de vos recommandations, comment vous pouvez servir le corps, comment vous pouvez serrer, comment vous pouvez passer le mot, comment vous pouvez sensibiliser le politique, comment vous pouvez faire pour dire : « Écoutez, cette génération, elle est brûlée. Une autre, les enfants de ces gens-là, comment ils vont en sortir? »
3210

3215 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Je vous ai bien entendu. Et c'était votre première question de départ. Ce que je voulais vous demander, Monsieur Zitouni, est-ce que Madame Gomez, vous voulez prendre la parole quelques minutes?

3220

Mme PAOLA GOMEZ :

Oui.

3225 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Il restait peu de temps, puis là, je me suis dit : « Peut-être que ça vaudrait la peine. » Vous vous êtes déplacée, vous aussi, allez-y. On vous écoute.

3230 **Mme PAOLA GOMEZ:**

Oui. Juste...

3235

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Approchez-vous du micro s'il vous plaît.

Mme PAOLA GOMEZ :

3240

Il y a quelques-uns qui ont subi les conséquences de la loi sur la laïcité, alors ils se demandent quoi faire devant un État qui brise vos droits? Si tout est fermé, les tribunaux ne marchent pas, comment la société québécoise est venue accepter une loi semblable qui discrimine? L'État discrimine ces citoyennetés, ses citoyens, pardon.

3245 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

C'était la ligne que vous vouliez...

3250 **Mme PAOLA GOMEZ :**

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3255 ... être sûre que nous ayons entendue? D'accord. Merci de votre témoignage, Monsieur Zitouni. C'est chargé et on sent que... depuis 30 ans, les choses se sont alourdies beaucoup à cause du rapport à votre fils.

M. HADJ ZITOUNI:

3260 C'est très bien dit, Madame.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3265 Et il y a une pièce de théâtre à Montréal actuellement qui parle exactement de ça. Ce que nous pouvons faire? De notre mieux. Nous ne sommes pas la Ville de Montréal. Vous le savez. Je crois que l'OCPM a accueilli avec beaucoup d'intérêt le mandat de porter cette commission et d'aller au-devant de la population pour leur demander de nous éclairer sur leurs perceptions du racisme et de la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville, c'est un terme un
3270 peu lourd. Ce dont vous nous avez parlé, c'est à la fois de quelque chose que plusieurs personnes et chercheurs nous ont dit. Le racisme et la discrimination ordinaires, quotidiennes nourrissent les systèmes qui font en sorte qu'on peut se retrouver avec du racisme et de la discrimination systémiques. Le mandat de notre commission, c'est d'arriver avec des recommandations claires, applicables, constructives. La seule chose que je peux vous dire à cette

3275 étape-ci puisqu'évidemment, nous n'avons pas entamé nos délibérations. Nous sommes encore à l'époque où on lit des mémoires. On discute, bien sûr, entre nous un peu, mais nous sommes déterminés à porter la voix de ceux et celles qui sont passés devant nous. Et je pense qu'un des principes qui nous guide, c'est la justice sociale. Alors, c'est ce que je peux vous dire. Peut-être que mes collègues veulent ajouter autre chose.

3280

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Moi, j'ai peut-être une petite question.

3285

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Une question, allez-y.

3290

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

J'ai bien entendu votre récit, votre voix. Ce qui revient souvent et c'est... vous n'êtes pas le premier à nous le dire, en lien avec le vocabulaire qui touche les minorités, qui touche les minorités visibles ou invisibles ou autre. Comment on peut sortir de ça?

3295

M. HADJ ZITOUNI :

3300

Vous savez, si vous me permettez, vous savez, à travers l'histoire. Si vous avez bien l'histoire, il y a le mot « égalité » et « inégalité ». Minorité, ça, ça vient d'où, cette... Pourquoi... quand on parle d'égalité, inégalité, on va essayer de tenter d'aller vers « mettre sur le pied d'égalité », d'égalité... un travail à faire. Mais quand vous allez mettre dans un clos, hein, quand vous allez mettre dans un cercle, au fond, vous avez entouré... moi, je suis, je suis définitivement, in définitivement, je vais rester le reste, tout ce que j'ai compris : je resterai le restant de ma vie dans cette société dans laquelle je suis venu pour devenir un Québécois. Je ne pourrai jamais l'être! Vous comprenez? Parce que cette loi qui dit que tout ce qui n'est pas autochtone, tout ce

3305 qui n'était pas de race blanche, il est de minorité visible, vous comprenez? Alors, maintenant, peut-être aller chercher, vous savez, c'est ça, il faut aller chercher... Pourquoi dans toute l'histoire, vous avez lu la philosophie, tout ce que vous avez lu... les gens utilisent « égalité », « inégalité ». Restez sur le terme « inégalité », « égalité »... mon fils, quand je lui parle, je ne vais pas lui dire demain que vous êtes de minorité visible. Je ne pourrais jamais le dire.

3310

Vous savez, moi, je suis allé une fois devant pour appliquer un travail. O.K. Et le monsieur, il me dépose un questionnaire. Et je ne coche pas sur « visible. » « Communauté visible », je ne le coche pas, je refuse. Il m'a dit : « Pourquoi, Monsieur? » J'ai dit : « Je refuse. » Il me regarde. Il m'a dit : « Vous n'allez pas me dire que vous êtes Québécois. » Qu'est-ce que vous voulez répondre? J'ai dit : « Écoutez, si pour vous, je ne suis pas un Québécois... »

3315

Vous savez, je suis rendu, à un moment donné... j'ai compris que je ne suis pas un Québécois. À force de taper sur la tête, je ne suis pas un Québécois. Je paie... des fois, je dis : « Je ne veux même pas être un Québécois pour un cent! » Vous savez, pour un cent, je ne veux pas être Québécois. Tellement... Vous savez, dans la Deuxième Guerre mondiale, quand vous mettez un trou à quelqu'un, on met une goutte d'eau, là. C'est ça, hein. On va trouer le crâne de quelqu'un par une goutte d'eau.

3320

33 ans, vous êtes un Arabe. Ce n'est pas assez. Pensez-vous que, moi, je veux devenir un Québécois? O.K. Moi, j'assume, j'ai fait une erreur. Mais mon fils, est-ce qu'il a fait l'erreur? C'est quoi le crime de mon fils? Qu'est-ce qu'il a commis, lui? Pour venir me dire : « Papa, explique-moi qu'est-ce que ça veut dire maghrébin. » Il ne sait pas. Il n'a jamais été nulle part.

3325

3330

Pourquoi ce regard-là? Comment on peut changer ce regard-là? Il y a une possibilité. Il faut avoir non pas une volonté... aussi longtemps qu'il n'y a pas une volonté politique qui va changer, je sais qu'il y a des étapes à les faire changer. Dans les cahiers, manuscrits, dans les écoles primaires, dans le travail de médias, il y a énormément de travail à faire, mais on arrive...

3335 Mais aussi longtemps, je le répète, qu'il n'y a pas une volonté politique réelle, il n'y a rien
qui va changer. Il faut attendre au moins 50 ans, que cette génération, ils vont monter, ils vont
comprendre, ils vont envahir les postes politiques, cela peut-être, peut-être, je dis, parce qu'il y a
un renfermement, attention, hein. Tout ce qui est... je dis deux mots et j'ai fini, Madame la
Présidente. Tout ce qui est d'autres origines, on ne le veut pas. T'sais, nous sommes dans un
3340 clos, nous sommes Québécois... le rejet. On ne veut pas de vous, indirectement. Vous savez qu'il
y a des gens qui sont racistes : ils ne le savent pas. Il ne sait pas. Il réagit. Quotidiennement, il ne
sait pas qu'il est raciste. À force de l'habitude, ils sont devenus des racistes sans le savoir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3345 Alors, je pense qu'on vous a bien compris. Je vous remercie d'être passé devant nous. Je
vous souhaite une belle fin de soirée, une bonne nuit. Merci.

M. HADJ ZITOUNI :

3350 Et bon courage à tout le monde. Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3355 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3360 Écoutez, l'assemblée touche donc à sa fin. Merci à vous tous et toutes pour vos
interventions et merci d'avoir assisté à cette séance d'audition. Mes collègues et moi-même,
comme je vous l'avais dit au début, je me rends compte que j'ai fait une erreur. Je vous avais dit
également au début que s'il y avait des représentants de la Ville de Montréal qui voulaient rectifier
des faits ou... ils pouvaient se manifester. Je sais qu'il y en a dans la salle, est-ce qu'ils veulent se
manifester? Un, deux, trois... non.

3365

Alors, donc, mes collègues et moi, ensuite nous allons analyser l'information reçue et toutes les opinions communiquées, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, afin de rédiger notre rapport.

3370

Je vous rappelle qu'il sera remis à la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal qui l'enverra ensuite au conseil municipal. Par la suite, l'OCPM rendra le rapport public.

3375

Les décisions à prendre en fonction de nos recommandations appartiendront aux élus municipaux. Ce qui répond à votre question, en partie. La transcription de la présente séance d'audition des opinions, ainsi que l'ensemble des opinions soumises à la commission soutenues ou non à l'oral, je le répète, seront rendus publics dans les semaines qui suivront. La documentation demeurera accessible sur le site Internet de l'Office et en version papier dans les bureaux de l'Office si vous le souhaitez. Je vous remercie. Thank you for coming. Bonne fin de soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3380

Merci.

AJOURNEMENT

3385

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.

Cindy Lavertu